

Procès-verbal de la séance du CONSEIL COMMUNAL du jeudi 18 décembre 2025

Absent et excusé : Michelle DESMETTE

La séance est ouverte à 18 h 30

1. Informations

Néant

2. Impositions communales

Le Conseil communal est informé que la tutelle a approuvé le 6 novembre 2025 les délibérations du Conseil communal du 26 septembre 2025 votant les règlements-redevances suivant pour les exercices 2026-2031 :

<u>Exercices d'applicabilité</u>	<u>Objet de la redevance</u>
Dès l'entrée en vigueur jusqu'en 2031 inclus	Redevance appelée « droit de place » sur le marché hebdomadaire
Dès l'entrée en vigueur jusqu'en 2031 inclus	Redevance appelée « droit de place » sur la braderie annuelle
Dès l'entrée en vigueur jusqu'en 2031 inclus	Redevance sur la restitution de biens trouvés et de biens mis sur la voie publique
Dès l'entrée en vigueur du présent règlement jusqu'au 14 avril 2026 inclus	Redevance sur les plaines de vacances organisées par le service jeunesse
A partir du 15 avril 2026 jusqu'à l'exercice 2031 inclus	Redevance sur les plaines de vacances organisées par le service jeunesse
Dès l'entrée en vigueur du présent règlement jusqu'au 23 août 2026	Redevance sur l'accueil extra-scolaire et l'accueil temps libre du mercredi après-midi
A partir du 24 août 2026 jusqu'à l'exercice 2031 inclus	Redevance sur l'accueil extra-scolaire et l'accueil temps libre du mercredi après-midi
Dès l'entrée en vigueur jusqu'en 2031 inclus	Redevance pour l'enlèvement des versages sauvages et autres interventions des services communaux en matière de propreté publique
Dès l'entrée en vigueur jusqu'en 2031 inclus	Redevance pour les demandes d'activités en application du décret du 11 mars 1999 relatif au permis d'environnement
Dès l'entrée en vigueur jusqu'en 2031 inclus	Redevance sur l'occupation du domaine public consécutive à des travaux (échafaudages, containers de chantier ou bureaux, engins,...)

Dès l'entrée en vigueur jusqu'en 2031 inclus	Redevance pour le prêt de matériel
Dès l'entrée en vigueur jusqu'en 2031 inclus	Redevance relative à la mise à dispositions des salles communales de l'entité
Dès l'entrée en vigueur jusqu'en 2031 inclus	Redevance relative à la fourniture des repas scolaires dans les écoles communales de l'entité

Dès l'entrée en vigueur jusqu'en 2031 inclus	Redevance pour les concessions
Dès l'entrée en vigueur jusqu'en 2031 inclus	Redevance pour l'occupation du caveau d'attente
Dès l'entrée en vigueur jusqu'en 2031 inclus	Redevance pour la pose de scellées
Dès l'entrée en vigueur jusqu'en 2031 inclus	Redevance pour les exhumations et le rassemblement des restes mortels
Dès l'entrée en vigueur jusqu'en 2031 inclus	Redevance pour les monuments funéraires d'occasion
Dès l'entrée en vigueur jusqu'en 2031 inclus	Redevance pour l'ouverture de concessions

- Le Conseil communal est informé que la tutelle a approuvé le 6 novembre 2025, à l'exception de la disposition relative au permis intégré contenue à l'article 4 (*depuis le 1er août 2024, la délivrance de permis intégrés n'est plus prévue ; seuls des permis uniques peuvent désormais être délivrés par les pouvoirs locaux*), la délibération du Conseil communal du 26 septembre 2025 votant la redevance communale sur la demande et la recherche de documents et/ou administratifs.
- Le Conseil communal est informé que la tutelle a approuvé le 17 novembre 2025 les délibérations du Conseil communal du 23 octobre 2025 votant les règlements-taxes additionnelles relatifs à l'impôt des personnes physiques et au précompte immobilier.

Agent traitant : Magali EVRARD

Politique responsable : Gauthier DUDANT

3. CPAS

- a) Budgets ordinaire et extraordinaire 2026 assortis du rapport financier (voir annexes - présentation en séance).

L'intervention communale est fixée à 2.150.000 €.

Monsieur COURTOIS, Président du CPAS, présente le point : « *Le Budget Ordinaire 2026 s'élève à 8.725.131,55 EUR soit une augmentation de plus de 1.197.000,00 EUR par rapport au Budget initial 2025.*

Pour l'essentiel des crédits, il s'agit d'un copier/coller de ceux de 2025 avec, pour certains, une indexation liée au coût de la vie.

Deux augmentations majeures expliquent à elles seules plus de 1.039.000,00 EUR de la hausse prévue :

La première concerne le revenu d'intégration sociale.

À la suite de la suppression des allocations de chômage, à partir du 1er janvier 2026, nous prévoyons une augmentation des RIS de plus de 706.000,00 EUR.

Selon les estimations reçues, nous devrions prendre en charge plus de 50 nouveaux bénéficiaires au cours de l'année 2026.

La deuxième augmentation porte sur les évolutions barémiques naturelles et le dépassement de l'indice pivot, prévu par le Bureau du Plan, en mars ou avril 2026, ce qui représente une hausse de plus de 332.000,00 EUR.

On observe notamment une augmentation significative de la masse salariale du personnel des Titres-Services, liée à l'évolution de carrière de 15 agents qui passeront, le 1er juillet 2026, de l'échelle barémique E2 à l'échelle E3.

Avec plus de 5.130.000,00 EUR, les charges de personnel représentent 60 % des dépenses du Budget Ordinaire 2026. Pour la Maison de repos, ce pourcentage est de 80.

Pour 2026, nous avons choisi de ne pas intégrer les facturations internes dans le Budget.

Il s'agit de mouvements internes qui n'ont aucun impact sur le résultat budgétaire global et ne génèrent ni recettes ni dépenses supplémentaires pour notre institution.

Leur inscription au Budget ne ferait que modifier artificiellement le résultat budgétaire des fonctions concernées, sans pour autant affecter, d'un point de vue macroéconomique, la situation budgétaire globale du CPAS.

L'objectif de cette facturation interne est de répartir de manière proportionnelle, entre les différentes fonctions du Budget, les coûts liés au personnel et à l'achat des denrées alimentaires pour les repas à domicile et le restaurant social.

Ces coûts ne pourront être déterminés qu'au moment de l'établissement du Compte 2026.

En effet, en décembre 2025, il est assez difficile de prévoir avec précision le nombre de repas qui auront été livrés à domicile ou servis au restaurant social au cours de l'année 2026.

Le remboursement périodique des emprunts contractés en 2025 sont intégrés au Budget Ordinaire 2026. Pour les emprunts non encore souscrits mais prévus en 2025 et en 2026, la charge liée au remboursement des intérêts sera intégrée, en cours d'année, lors d'une modification budgétaire.

Il est à noter que, fin novembre, le Conseil de l'Action Sociale a décidé, sur la base d'un rapport de Belfius et du Directeur financier, de réviser le taux d'intérêt de trois emprunts. Cette décision permet de réduire la charge des intérêts d'environ 1.000,00 EUR par an pour les sept prochaines années.

Concernant les recettes du service ordinaire, parmi les principales évolutions, on note :

- Une augmentation de 670.000,00 EUR relative au remboursement des RIS suite à la réforme des allocations de chômage.

Ce taux de remboursement dégressif sera de 100 % en 2026 pour les « premiers entrants », c'est-à-dire les personnes exclues du chômage entre le 1er janvier et le 30 juin 2026 (sur base des chiffres reçus, on estime ce nombre à environ 40 personnes) et de 70 % pour les « nouveaux entrants » qui seront les personnes exclues à partir du 1er juillet 2026 (estimé à 13 bénéficiaires).

- Une majoration de 90.000,00 EUR provenant de l'intervention des résidents de la Maison de repos, correspondant aux deux augmentations du prix d'hébergement décidées par le CAS le 15 septembre dernier.

Pour rappel, la première hausse, entrée en vigueur en novembre, correspond à l'indexation annuelle des prix à la consommation et une deuxième augmentation de 5 % du prix de l'hébergement interviendra à partir de février 2026. C'est le maximum annuel autorisé par la réglementation de l'AVIQ.

- On voit aussi une augmentation de la recette issue de l'intervention de l'AVIQ. Elle a été estimée sur base du taux de perception réalisé en novembre 2025.

Cette recette demeure difficile à prévoir, étant perçue non pas en année budgétaire mais en année glissante, à savoir de juillet à juin de l'année suivante.

En ce qui concerne les repas à domicile et le restaurant social, j'ai déposé une proposition de révision des barèmes et des grilles tarifaires.

Sur cette base, l'administration va élaborer une version tarifaire adaptée qui sera soumise au CAS pour examen et approbation en février 2026.

En revanche, appliquer une hausse identique à chaque bénéficiaire ne ferait qu'accentuer les inégalités. En procédant ainsi, seules les personnes disposant d'un revenu plus confortable pourraient continuer à bénéficier de repas quotidiens et équilibrés.

Il est donc impératif de maintenir des tarifs adaptés à la situation sociale de chacun.

Cependant, cette adaptation ne pourra pas être mise en œuvre immédiatement en raison de l'important travail administratif qu'elle implique. En effet, nos AS devront réaliser une nouvelle enquête sociale auprès des bénéficiaires actuels afin d'adapter les tarifs de manière adéquate.

L'ajustement des recettes se fera dans le courant de l'année 2026 lors d'une modification budgétaire.

La dotation communale pour 2026 s'élève à 2.150.000,00 EUR soit une augmentation de près de 140.000,00 EUR par rapport à 2025.

Je rappelle qu'aucune dotation complémentaire n'avait été sollicitée lors des deux modifications budgétaires de 2025.

Depuis 2018, la Dotation communale demeure stable et représente environ 25 % du Budget des dépenses du CPAS.

Pour équilibrer le Budget Ordinaire 2026, un prélèvement de 195.000,00 EUR sera effectué sur le Fonds de Réserve Ordinaire. Il joue ici pleinement son rôle d'amortisseur et de coussin financier afin de garantir l'équilibre de notre Budget et la pérennité des services mis à la disposition de la population.

Au niveau du Budget extraordinaire 2026, nous prévoyons des investissements pour un montant total de 77.000,00 EUR :

- *12.000,00 EUR pour équiper en climatisation la lingerie et la salle des médicaments à la Maison de repos ;*
- *15.000,00 EUR pour la sécurisation des portes d'entrée automatiques et des accès au sous-sol de la Maison de repos conformément à une demande de l'AVIQ.*

Ces deux investissements seront financés par un prélèvement sur le Fonds de Réserve Extraordinaire.

Un crédit budgétaire de 50.000,00 EUR est inscrit pour la rénovation complète de l'ILA située dans la Grand'Rue.

Ce logement, acquis en 2013 et occupé pendant 12 ans, n'a jamais fait l'objet de travaux. Sa rénovation sera financée par un emprunt.

Après les différents prélèvements, le Fonds de Réserve Extraordinaire s'élèvera à 147.224,42 EUR et le Fonds de Réserve Ordinaire à 222.517,34 EUR.

Le Budget 2026 du CPAS repose sur des prévisions rigoureuses et réalistes, en cohérence avec les enjeux auxquels nous devons faire face.

Il garantit le maintien et la qualité de nos services ainsi que notre capacité à répondre aux besoins croissants de la population.

Enfin, rappelons qu'un budget demeure avant tout un acte de prévision.

Tout au long de l'année 2026, il nous appartiendra de veiller à sa bonne exécution et d'adapter, via les modifications budgétaires, nos prévisions aux réalités du terrain.

Pour conclure ma présentation, je souhaite exprimer ma gratitude à l'ensemble du personnel des différents services du CPAS pour le travail qu'ils accomplissent chaque jour et qui est essentiel au bien-être de la population et des résidents de la Maison de repos.

Merci à Julie et à Saverio pour leur précieuse collaboration et leur expertise lors de l'élaboration de ce Budget.

Je tiens également à remercier le Collège communal ainsi que les membres du Conseil de l'Action Sociale qui ont soutenu le Budget qui vous a été présenté ce soir. »

Monsieur VINCENT MARTINEZ y LOPEZ signale ne pas savoir quel superlatif utiliser, catastrophique ou apocalyptique. Il précise prendre des précautions oratoires parce que certains autour de la table ont une fâcheuse tendance à tenter de justifier leur mauvaise gestion par des envies de l'opposition, d'augmenter les tarifs, de licencier, ... Les personnes avec un peu de jugeote comprendront l'objectif de la manœuvre de certains. Il rappelle ici le soutien que le Groupe GO apporte plus que jamais au CPAS. La très grande majorité du personnel fait de son mieux, que ce soit au niveau administratif, que ce soit au niveau des

services de proximité, au niveau de la maison de repos. Les services sont très performants depuis toujours. On a simplement un problème de gestion non pas lié au personnel mais à la manière dont le CPAS est administré depuis très longtemps malheureusement.

On a 1 million de dépenses en plus en 2 ans. C'est colossal. On ne parle pas encore des répercussions dues aux décisions prises au niveau national. Il y a des détails surprenants comme, par exemple, les dépenses en jetons de présence. On dépense plus en jetons de présence qu'à la commune. Il y a 8 conseillers, il y a un montant de 26.000 euros. À la commune, on est 13 et on a un montant de 31.000 euros. Et avec des réunions qui sont bien moins nombreuses, on pleure pour avoir des commissions. Apparemment, on aime bien se réunir et très longtemps au CPAS. Un point positif au niveau du personnel, c'est qu'on a visiblement une diminution d'un temps plein et demi au niveau de l'administration. Tant mieux, on a des services qui sont bien garnis au niveau du CPAS par rapport à d'autres CPAS où les normes sont bien moindres, notamment à l'accompagnement des bénéficiaires, du RIS et autres. On est dans des normes de 40, 50, 60 dossiers par AS dans les CPAS du même gabarit qu'Antoing. Ici, on a une norme de 20 bénéficiaires par assistant social. C'est très bien et tant mieux pour les bénéficiaires. Ils bénéficient d'un accompagnement plus important, on peut l'imaginer, que dans les communes voisines. Mais il arrive un moment où il faut tout de même se poser des questions et se demander si on a encore les moyens de se permettre un tel accompagnement. Monsieur VINCENT MARTINEZ y LOPEZ ne dit pas qu'il faut réduire ce nombre. Mais en tout cas, que ce soit pour le CPAS aujourd'hui ou pour la commune, il y a lieu de se préoccuper de la chose et de se demander si, à terme, il est judicieux et sain de remplacer notamment les départs naturels. La question commence à se poser et c'est le minimum que l'on doit faire en tant que pouvoir public.

Au niveau des RIS, on connaît tous les chiffres. On va passer de 875.000 € à 1.581.000 €. On est tous soumis au même défi dans les différentes communes. La question, la réelle question sera de savoir à terme, combien de ces personnes exclues du chômage vont réellement pouvoir émarger au CPAS. Combien de personnes vont faire la demande et combien de demandes seront éligibles à terme. Il y a un enjeu. On verra dans quelques mois ce qu'il en est de toute manière. Là où le Groupe GO est préoccupé, c'est qu'il y a déjà eu ces dernières années un effort au niveau des articles 60. Il y a eu une volonté de la mise au travail au niveau des articles 60. L'enjeu aujourd'hui, c'est d'aller plus loin, de mettre des moyens par rapport à la remise au travail de ces bénéficiaires du RIS et surtout de tisser des liens avec le milieu économique. Là, c'est le politique qui doit insuffler la dynamique et donner instruction à l'administration. Il doit y avoir des rencontres avec le secteur privé, l'industrie, les indépendants de la commune, pour tenter également de remettre au travail des bénéficiaires du RIS par le biais du privé. Tout le monde est gagnant dans cette opération. C'est l'opérateur privé, le secteur privé qui a une main d'œuvre à moindre coût, et c'est le CPAS qui, évidemment, voit sa part à allouer aux bénéficiaires qui est réduite. De ce que disent les conseillers du CPAS du Groupe GO, il n'y a rien pour l'instant qui est mis en place par rapport aux articles 61. On espère que les instructions seront données rapidement au personnel qui mettra tout en œuvre pour tisser des liens et améliorer cet aspect des choses. On repense à cette maison de l'emploi que l'on avait sur le territoire communal, maison de l'emploi que la majorité a très peu soutenu. On a eu l'impression à l'époque que ça arrangeait la majorité en place que cet outil, tout de même relativement utile, disparaisse. Aujourd'hui, cette maison de l'emploi, si on avait eu la chance de l'avoir encore sur le territoire, elle pourrait jouer un rôle certain dans la politique de remise à l'emploi de ces bénéficiaires du RIS. La maison de repos pose de très gros problèmes. Et ce n'est pas envers le personnel. Le Groupe GO n'a rien contre la gestion de la maison de repos ni contre la manière dont les bénéficiaires sont pris en charge. On est très satisfaits de cette prise en charge et tant mieux pour les 70 bénéficiaires. Mais on a un énorme souci car on a un million de déficit en deux

ans. On peut tous faire semblant et continuer à dire que c'est pour le bien-être des résidents et qu'il faut continuer à maintenir une norme d'encadrement telle que celle-là et ne surtout pas augmenter les prix. Est-ce qu'on est fous ici autour de la table ? Est-ce qu'on va continuer à fermer les yeux et accepter que l'on s'engouffre dans un déficit qui va croissant ? On avait 122.000 euros de déficit en 2005. 20 ans plus tard, on est à plus d'un million. La majorité peut dire que le Groupe GO demande que l'on privatise la maison de repos, que l'on vienne les gens. C'est faux. On demande simplement qu'on prenne des mesures pour éviter ce trou, parce qu'il arrivera un jour où on ne pourra plus réfléchir et que cette maison de repos devra être fermée faute de financement possible au niveau de la commune. Ce n'est pas nouveau et le PS est au pouvoir depuis toujours. On n'a pas augmenté le prix de la chambre pendant quasiment 20 ans. C'est du jamais vu. En Wallonie Picarde et même peut-être en Wallonie, voire en Belgique, une maison de repos qui ne majore pas ses prix pendant près de 20 ans, c'est du jamais vu. Aujourd'hui, forcément, c'est problématique parce qu'on a un taux journalier de 42 euros pour une moyenne de 65 euros en Wallonie Picarde. L'objectif n'est pas d'arriver à 65 euros absolument. L'objectif n'est pas de demander des sommes inconsidérées aux résidents, mais on n'a plus le choix. Il faut se poser les bonnes questions et mettre en œuvre les outils nécessaires pour éviter ce trou abyssal de plus d'un million. On offre les couches hygiéniques, on offre les protections. Auparavant, c'était facturé et on pouvait récupérer ces montants via l'INAMI. Ce n'est plus le cas aujourd'hui. C'est totalement insensé. Chaque résident coûte à la collectivité 15.000 euros par an. Il faut vraiment se reprendre rapidement et trouver des solutions pour réduire ces déficits. Ce ne sera plus possible. Les repas à domicile, c'est le même problème. Tout le monde est convaincu ici qu'il faut permettre aux personnes les plus vulnérables, aux personnes âgées, de continuer à résider à la maison, de bénéficier de soins à domicile, d'un accompagnement. Mais 7,20 euros le repas aujourd'hui. Certaines personnes n'ont peut-être pas les moyens et sûrement pas les moyens de se payer un repas tous les jours à 7,20 euros avec une pension qui, parfois, n'atteint même pas les 1.000 euros. Mais d'autres personnes de la commune, comme à la maison de repos, ont largement les moyens de se payer un repas à 7,20 euros. Et pourraient même payer bien plus. Il faut trouver des solutions à ce niveau-là. La question de la refacturation interne, on a 105.000 euros qui ne sont pas comptabilisés. On est d'accord qu'on prend le coût d'une partie de la cuisine, des charges du personnel, et qu'on l'impute au repas à domicile, histoire de donner, comme pour les déchets, un coût-vérité. Qu'on ne le fasse pas cette année-ci, ça fausse complètement les chiffres. Et ça donne l'impression d'un service qui est bénéficiaire. Or, ce n'est pas le cas du tout. Par magie, en 2026, le service de repas à domicile devient bénéficiaire de 100.000 euros. Mais l'an prochain, si on change de méthode, il sera déficitaire de 100.000 €. Pour les titres services, Monsieur VINCENT MARTINEZ y LOPEZ prend note de l'explication reçue ce jour. On passait de 537.000 à 620.000 € au niveau des charges du personnel en 2026 et il pensait qu'on allait augmenter les engagements. Ce n'est pas le cas et, expliqué, il s'agit d'une revalorisation salariale, barémique même, pour des recettes qui restent inchangées. Quant à l'effort financier de la Ville, Monsieur VINCENT MARTINEZ y LOPEZ se souvient d'un président qui, par le passé, devait pleurnicher, devait gratter à la porte de l'hôtel de Ville pour obtenir un rabiot bien nécessaire. Ici, pas de problème. Et donc, en 15 ans, on a quand même doublé l'intervention communale qui est maintenant de 2.150.000 euros. Il espère qu'on pourra continuer à subvenir aux besoins du CPAS mais on sait tous ici que ce ne sera pas possible si on poursuit cette courbe. Monsieur VINCENT MARTINEZ y LOPEZ a cru comprendre que le CPAS, par son président, pour pallier ces petits soucis, commence à se préoccuper du patrimoine. Le CPAS n'a pas beaucoup de maisons, mais il a des terrains, des terres agricoles. On ne va pas vous laisser décapiter le patrimoine communal sur quelques mois ou quelques années. C'est hors de question. On est occupé à vendre les bijoux de famille du côté de la ville et on se demande ce qui va en rester. On est à la limite du casse du siècle avec l'ensemble du patrimoine qui disparaît petit à petit. Le Groupe GO ne laissera pas faire au CPAS. C'est

hors de question. Trouver des solutions, il y en a. Mais la facilité en vendant le patrimoine, c'est non. Une dernière chose, tout est presque parfait au niveau du CPAS, si ce n'est l'accueil. Monsieur VINCENT MARTINEZ y LOPEZ invite le Président et la Directrice Générale à trouver une solution car ce n'est plus admissible. Aujourd'hui, les personnes qui doivent se présenter lorsque le bâtiment est fermé, c'est-à-dire l'après-midi par exemple, doivent expliquer leur situation au parlophone ou expliquer leur situation, quand c'est ouvert, à l'accueil. Et cela, parce qu'il n'y a pas de permanence. Il faut trouver une solution. On est une des rares communes et quasiment le seul CPAS où on ne peut pas avoir un contact direct. Ce n'est plus tolérable aujourd'hui et on vous demande un changement rapide à ce niveau-là. D'autant que le public qui va arriver dans peu de temps n'est pas un public qui est habitué à venir quémander. Ce sera très compliqué pour lui de devoir se tourner vers le CPAS. Par dignité, par humanité, il faut modifier l'accueil de ces futurs bénéficiaires et les actuels notamment.

Monsieur COURTOIS précise qu'on parle de 180 personnes exclues du chômage pour Antoing. Mais on estime, parce que c'est assez compliqué d'avoir des chiffres réels, même de la part de l'ONEM, à 60 personnes, le nombre d'entre elles qui pourraient recevoir une aide en tant que RIS. Une deuxième réforme sortira normalement la semaine prochaine ou la semaine d'après et applicable au 1er janvier. C'est sur la globalisation des revenus et sur la prise en compte de l'ensemble des revenus des personnes au sein du ménage. Il y aura même probablement des changements qui affecteront des bénéficiaires actuels. Au niveau de la remise au travail, il y a déjà des contacts et un courrier est établi au niveau des articles 60. Pour l'article 61, le Président rappelle que le CPAS n'est, dans ce cas, plus l'employeur, mais bien directement l'entreprise. Le CPAS d'Antoing a un taux de réinsertion très élevé par rapport à son taux de RIS. La grande inconnue, c'est qu'on ignore quelles sont les personnes qui vont arriver à partir de janvier jusqu'en 2027, et donc, on ne connaît pas le profil de ces personnes. Se dire actuellement qu'est-ce qu'on va pouvoir faire, c'est compliqué. Il faudra que, dans un premier temps, le service social puisse rencontrer toutes ces personnes, c'est déjà prévu. Par rapport à la maison de repos, 80 % du budget c'est du personnel. En 2017, on était à 1,8 million d'euros en frais de personnel. En 2026, 2,8 millions, soit une augmentation d'un million. On parle ici d'un déficit budgétaire. Si on fait le comparatif avec les repas à domicile où on ferait tout d'un coup du profit avec la facturation interne, ici, si on avait mis la facturation électronique, le déficit de la maison de repos, le déficit budgétaire, aurait été de 876.000 euros, donc moindre qu'en 2025. Par contre, par rapport au matériel d'incontinence, il faut savoir que la maison de repos reçoit 0,42 euro par personne et par jour, donc par personne qui bénéficie de ces forfaits incontinence. Dans la facturation, le CPAS est obligé de déduire ces montants. On les reçoit bien de l'AVIQ, mais l'obligation légale, c'est de les déduire dans la facture qui est envoyée aux résidents. En fait, on ne sait pas les facturer en plus. Monsieur COURTOIS rappelle que la réforme de 2021 a imposé que l'ensemble des suppléments soit intégré au prix d'hébergement. Par rapport à l'augmentation du prix, le CAS a décidé de faire deux augmentations. La première qui est liée à l'indice des prix à la consommation, la deuxième de 5 %. C'est tout ce qui est possible de faire.

C'est malheureusement inscrit dans le décret. Cette décision sera réitérée chaque année, mais aller plus haut que 5 % et l'indice des prix à la consommation, c'est interdit légalement. On peut entendre qu'il y a des maisons de repos ayant des prix beaucoup plus hauts, mais on ne pourrait pas dire demain de passer à 50 €, c'est interdit. L'AVIQ le refuserait et le cabinet du ministre le refuserait également. On est limité à cette augmentation barémique qui est liée à l'indice des prix à la consommation et ces 5 %. Pour pouvoir obtenir ces 5 %, l'administration, en tout cas, la direction de la maison de repos, doit rendre un dossier très complexe, et on n'est même pas certain de pouvoir appliquer cette augmentation chaque année. Pour cette année, on a reçu l'accord du ministre COPPIETERS aujourd'hui. Le Prix

maximum des repas à domicile est de 7,90 € et pas de 7,20 €. En effet, c'est un peu un coût-vérité, mais en réalité, on ne peut pas l'augmenter de manière linéaire à tout le monde. C'est un service qui sera tout le temps déficitaire. Le CPAS n'est pas un service privé où on pourrait aller demander 12 €, 13 €, 15 €. Si on prend le comparatif, par exemple, pour l'année 2024, il aurait fallu, pour chaque repas, augmenter le prix maximum de 7,90 € de pratiquement 3 €. Quelqu'un qui gagne 1.300 € ne pourrait pas se le permettre. Oui, il y a des personnes, probablement, qui ont plus de revenus et qui pourraient se le permettre, mais ce n'est pas la majorité des gens. La majorité des gens, ce sont des personnes qui ont des petits revenus et qui ne payent même pas 7,90 €. Ils payent un prix inférieur, puisque c'est calculé en fonction de leurs revenus. Au sein du Conseil du CPAS, on s'est engagé à revoir les prix, Mais Monsieur COURTOIS pense qu'il vaut mieux garder un prix inférieur et que tout le monde puisse se nourrir, qu'avoir une personne qui se dise, ben, voilà, le prix a augmenté, et moi, malheureusement, je ne sais plus prendre qu'un repas sur deux, parce que 30 €, pour moi, d'augmentation par mois, ça représente beaucoup dans mon budget. Au niveau des assistants sociaux, un dossier de réinsertion socioprofessionnelle prend beaucoup plus de temps. Un mi-temps travaille aussi pour la maison de repos. Pour le patrimoine, Monsieur COURTOIS tient à rassurer. La plupart des terrains sont issus de donations au CPAS et ne sont pas sur l'entité. Ce sont, pour la plupart, des terres agricoles qui n'ont quasiment aucune valeur. En plus, il n'y a que deux terrains situés sur Antoing mais leur vente n'est pas à l'ordre du jour.

En ce qui concerne les jetons de présence, Monsieur COURTOIS précise qu'au CPAS, il n'y a pas que les réunions du CAS. En 2026, plusieurs réunions du comité spécial du service social sont prévues, justement vu le nombre de dossiers supplémentaires que l'on ne sait pas encore mesurer. Il faudra faire des réunions supplémentaires puisque c'est une obligation légale de répondre dans les 30 jours de l'introduction de la demande du demandeur. Dans les premiers mois, il faudra s'adapter et, en fonction des demandes qui vont arriver, tenir des réunions supplémentaires. Les jetons de présence ne représentent que 0,3 % du budget total du CPAS. Monsieur COURTOIS ajoute avoir fait une proposition mais on lui a plutôt demandé de scinder les réunions. Il a ensuite proposé aux personnes qui participent à plusieurs réunions le même jour d'abandonner les jetons de présence et de ne garder qu'un seul jeton de présence. On lui a répondu négativement. A un moment donné, il faut savoir ce qu'on veut. En même temps, on parle de 26.500 € sur un budget de 8.700.000 €. On ne fait pas des réunions pour le plaisir. Les réunions sont parfois longues c'est vrai. Et lorsqu'on a en plus le budget à l'ordre du jour, c'est assez compliqué.

Monsieur VIVIER signale que, lors d'une réunion du Conseil Communal où Monsieur COURTOIS était absent, on avait parlé d'un choix politique social comme choix au sein du CPAS. Mais ce que Monsieur VIVIER veut entendre c'est une gestion politique sociale. Par rapport à l'indexation, on ne l'a pas faite pendant 20 ans. Il est temps de faire de la gestion et de faire attention. Comme pour les synergies, on vous demande d'aller plus loin, de réfléchir un peu plus loin, d'essayer de trouver des solutions. Certaines étaient déjà là mais on a fait un choix politique social qui n'était pas le bon choix pour réussir à ramener à niveau les dépenses du CPAS. Monsieur COURTOIS tient à préciser qu'il y a eu des indexations au niveau de l'indice des prix à la consommation. Ce n'est que depuis 2021 qu'on peut, avec le nouveau décret, la nouvelle circulaire, exiger ces 5 % d'augmentation, c'est le maximum. L'engagement a été pris de le faire chaque année. On demandera l'autorisation de l'obtenir chaque année. Mais, comme expliqué, c'est un dossier assez conséquent et l'accord n'est pas automatique. Et c'est vrai que si on prend 2 % ou 5 % de 41 euros, ça ne fait pas le même que si tu prends 5 % ou 7 % de 60 ou 65 euros. Cette situation, elle est là et on l'assume. On en est tout à fait conscients mais, rattraper du jour au lendemain c'est impossible. On ne pourra pas demain dire qu'on va passer à 60 euros. Légalement, on ne peut pas le faire.

Monsieur VIVIER précise qu'il ne critique pas ce qui a été fait cette année-ci mais bien ce qui a été fait avant. Monsieur COURTOIS précise qu'il n'a pas à critiquer ce qui a été fait avant car il n'était plus autour de la table. Encore une fois, le budget du CPAS, c'est 80 % de frais de personnel. Sous peu, on va encore avoir une indexation salariale. Il y en a eu 12 ces dernières années. Forcément, quand on prend le delta, on augmente d'un million les dépenses salariales mais on n'a pas choisi d'augmenter les salaires. On peut faire le comparatif avec les titres-services. Cette année, 15 agents changent d'échelle barémique, mais les recettes ne suivent pas parce qu'il n'y a pas de prestations supplémentaires. Il n'y a pas d'engagement supplémentaire. On est dans le même cas, c'est inéluctable. La loi prévoit une indexation salariale. La loi prévoit le changement d'échelle barémique naturel. Et c'est bien d'avoir toujours un indice et un saut d'index pour les travailleurs. Mais forcément, quand on a une grosse masse salariale, on est vite à des montants énormes. Monsieur VINCENT MARTINEZ y LOPEZ a évoqué le non-remplacement des départs naturels. On a fait l'exercice. Dans les cinq prochaines années, il y aura une mise à la retraite. Donc, ce n'est pas de ce côté-là qu'il faudra aller pour faire des économies. Monsieur VIVIER tient à préciser que les terres agricoles sont quand même très prisées dans le coin et qu'elles ont de la valeur. Monsieur COURTOIS signale que les parcelles du CPAS ne sont pas de grande superficie et qu'elles sont souvent totalement enclavées. Ce qui fait qu'elles n'ont pas énormément de valeur. Ce sont souvent des héritages, des donations que le CPAS a reçues. Pour la plupart, elles ne se trouvent même pas sur Antoing mais principalement dans des entités aux alentours. Monsieur BONNET désire apporter quelques précisions par rapport aux derniers échanges. Effectivement, le coût du personnel grimpe. Mais, sur la précédente législature, les équivalents temps plein n'ont pas augmenté. Il n'y a pas eu d'engagement. Il y a évidemment un coût d'index. Il y a une année, on s'est tapé 10 % d'index, on s'en souvient tous. Il y a aussi les chèques-repas et le deuxième pilier de pension. Sur la précédente législature, on avait d'ailleurs même dit que ça allait représenter un coût de plus de 100.000 euros pour la ville. On y est, les 100.000 euros sont là. Pour les jetons de présence, il y a quand même eu des augmentations du nombre de conseillers dans certaines instances en début de législature. Cela a un coût aussi, il ne faut pas l'oublier. Monsieur BONNET avait d'ailleurs demandé qu'on évalue cette augmentation de conseillers pour voir si c'était nécessaire, si c'était vraiment utile d'avoir plus de conseillers dans les instances que ce qu'il y en avait sous la précédente législature. Monsieur BONNET signale que le budget est un sacré défi. Pour le CPAS, il trouve que c'est un budget, comme on a eu l'habitude de le voir ces 10 dernières années, c'est-à-dire prudent, dans la même lignée que ce qui a été fait auparavant. À la lecture de ce budget, on constate que deux postes augmentent significativement, comme le président l'a dit. D'une part, la masse salariale, d'autre part, les RIS. Ces augmentations sont compensées par les subsides du fédéral et par l'augmentation de la part communale. À l'extraordinaire, il n'y a rien de prévu de bien important, que du nécessaire. Compte tenu de la répercussion des RIS sur les finances du CPAS, ce budget est prudent. Le peu de projets à l'extraordinaire cette année permettra de ne pas impacter lourdement l'ordinaire étant donné qu'il n'y a presque plus de fonds de réserve mais que tout devrait passer par des emprunts. Emprunts qui devraient impacter directement le budget ordinaire pour les années à venir. L'année 2026 sera l'année où la réforme du chômage impactera directement les finances du CPAS. Et sans savoir où l'on va, il est correct de rester prudent à l'extraordinaire. Cela s'inscrit également dans une optique où le collège, donc le président du CPAS, a décidé de réduire la provision qu'on avait actée pour le CPAS dans la MB02/2025 de la ville. Monsieur BONNET remercie le personnel pour l'élaboration de ce budget et précise qu'il votera pour. Monsieur COURTOIS précise que l'augmentation des conseillers dans les instances est issue d'une négociation qui a eu lieu au début de la législature avec l'ensemble des partenaires. C'était une demande de l'ensemble des partenaires. Les comités spéciaux vont devoir se réunir régulièrement durant les premiers de l'année 2026. On ne sait pas vraiment combien de fois, ce sera en fonction de l'afflux des

nouveaux demandeurs. Cela ne devrait pas impacter le budget de manière significative. Monsieur VINCENT MARTINEZ y LOPEZ précise que le Groupe GO avait décidé de voter contre ce budget avant la réunion et qu'il va maintenir ce vote. Les propos du Président du CPAS ne l'ont pas convaincu.

Par 11 voix pour (Groupes PS et CC) et 7 voix contre (Groupe GO), ce point est approuvé.

Agent traitant : Saverio CIAVARELLA

Politique responsable : Gauthier DUDANT

b) Rapport des synergies commune/CPAS 2025 (voir annexe - présentation en séance).

Par 11 voix pour (Groupes PS et CC), 6 abstentions et 1 contre (Monsieur VIVIER), le Conseil approuve ce point.

Agent traitant : Pascal DETOURNAY

Politique responsable : Gauthier DUDANT

4. Finances communales

a) Dotation et dotation complémentaire 2026 à la zone de Police

La dotation financière à la zone de police du Tournaisis est fixée à 1.121.262,51 €, et est reprise au budget 2026 à l'article budgétaire 330/435-01.

La dotation financière complémentaire (Becquerelle) est fixée à 8.521,82 € et est reprise à l'article budgétaire 33001/435-01.

A l'intervention de Monsieur VINCENT MARTINEZ y LOPEZ, le Président confirme, qu'effectivement, quand on voit les différentes réformes, APE et autres, et puis après les différents travaux aussi qui sortent de terre au niveau de la zone, il ne faut pas se leurrer. On sera certainement amené à revoir à la hausse la dotation communale dans les futures années.

A l'unanimité, le Conseil approuve ce point

b) Dotation 2026 à la zone de Secours

La dotation financière à la zone de Secours s'élève à 218.202,89 € et est reprise au budget 2026 à l'article budgétaire 351/435-01.

A l'intervention de Monsieur VINCENT MARTINEZ y LOPEZ, le Président confirme que les différentes réformes qui vont impacter les communes vont également impacter la zone de secours et, par percolation, à nouveau la commune.

A l'unanimité, le Conseil approuve ce point.

c) Budgets ordinaire et extraordinaire 2026 assortis du rapport financier (voir annexes - présentation en séance)

	<u>Ordinaire</u>	<u>Extraordinaire</u>
Recettes	17.283.851,24 €	7.160.009,85 €
Dépenses	16.266.026,77 €	4.853.672,12 €
Résultat budgétaire	1.017.824,47 €	2.306.337,73 €

Le Président précise, qu'au niveau de l'ordinaire, les recettes se chiffrent à 17.283.851,24 €. Les dépenses sont fixées à 16.266.026,77 €. Le résultat budgétaire, quant à lui, est de 1.017.824,47 €. Au niveau de l'extraordinaire, les recettes sont de 7.160.009,85 € et les dépenses à 4.853.672,12 €. Quant au résultat budgétaire extraordinaire, il se fixe à 2.306.337,73 €. L'élaboration de ce budget communal pour l'exercice à venir s'inscrit dans un contexte financier particulièrement exigeant. Les réformes successives menées tant au niveau des gouvernements fédéral et régional ont un impact direct et croissant sur les finances locales. L'augmentation des aides du CPAS liées à la limitation des applications de chômage, la réforme des points APE et encore d'autres qui viendront. Ces nouvelles réformes viendront donc alourdir sensiblement un environnement budgétaire déjà complexe à l'ordinaire (multiples index salariaux nécessaires pour le bien des travailleurs, diminution de l'octroi de différents subsides et réductions à venir notamment du complément lié au Plan Marshall). Face à cette pression accrue, la ville d'Antoing n'a d'autre choix que de poursuivre la gestion des deniers communaux avec une prudence maximale. Chaque euro continuera d'être investi de manière réfléchie afin de préserver l'équilibre financier communal tout en garantissant la continuité et la qualité des services publics à la population. Le document budgétaire qui est présenté traduit cette volonté. Maîtriser nos dépenses, optimiser nos recettes, prioriser les projets essentiels et maintenir une trajectoire financière soutenable à moyen et à long terme. Grâce à l'implication et à la qualité du travail fourni par les différents services communaux, particulièrement le service des finances, on présente un budget qui sera à l'équilibre malgré les contraintes externes précédemment exposées. S'agissant de l'avenir, il faudra continuer de l'aborder de manière prudente et rigoureuse puisque les conséquences financières de choix politiques opérés par le fédéral et les entités fédérées s'étalera sur les prochains exercices comptables. En matière d'investissement, et malgré un contexte particulièrement compliqué, le Collège a fait le choix de présenter un budget extraordinaire, ambitieux et responsable, tourné vers l'avenir et vers l'amélioration concrète du cadre de vie des citoyens. Celui-ci prévoit notamment, des investissements importants en matière de sécurité avec de nouvelles implantations de caméras au centre-ville et le remplacement d'existantes afin de renforcer la sécurité publique. Le sport n'est pas non plus en reste avec la création de 3 nouveaux terrains de tennis incluant des sanitaires et une buvette pour soutenir la politique sportive et la vie associative locale, ainsi que le remplacement de l'éclairage des installations de football et l'acquisition de modules pour le futur skatepark. On investira également dans la transition énergétique à travers des enveloppes spécifiques dédiées à l'école de Péronnes ainsi qu'au foyer socioculturel, qui est jumelé avec le centre de lecture publique, pour améliorer la performance énergétique de ces bâtiments communaux. Par ailleurs, d'autres investissements sont également prévus pour les aménagements intérieurs de la Maison de Jeunes afin d'offrir aux jeunes un lieu accueillant, fonctionnel et adapté à leurs besoins, tel qu'ils l'ont demandé. Des moyens sont aussi consacrés à l'acquisition de nouveaux matériels pour les ouvriers communaux afin de leur permettre de travailler dans de meilleures conditions et d'améliorer l'efficacité, déjà vraiment très bien, des services rendus à la population. Enfin, une attention particulière est portée aux aires de jeux avec la poursuite de l'amélioration des modules qui seront orientés sur la plaine de jeux d'Antoing au bénéfice direct des familles et des enfants. L'ensemble de ces investissements vise un objectif clair, offrir des infrastructures modernes, sûres et durables au service de l'intérêt général et du bien-être des citoyens.

En préambule, Monsieur VINCENT MARTINEZ y LOPEZ signale qu'il ne peut passer sous silence la fin pour le moins chaotique de la réunion de commission qui s'est tenue ce lundi sur le budget. Il n'est pas tolérable, dans une discussion en commission, à bâtons rompus, où chacun échange sans pression médiatique de qui que ce soit, sans public, que des membres du collège agressent verbalement les conseillers communaux de l'opposition, que l'on se mette, en tant que membre du collège, voire président de l'Assemblée, à hurler sur des

membres, à taper sur la table. Ce n'est pas tolérable. Le Groupe GO espère sincèrement que c'est un épisode que l'on peut mettre derrière nous. On a quitté la réunion de commission à contrecœur ce lundi, mais ce n'était plus possible de continuer à siéger dans ces conditions-là. On a eu de tels comportements par le passé, avec des anciens colistiers qui ont arrêté la politique, tellement cette pression et ce comportement étaient pesants. Certains d'entre nous ont les épaules solides, vont peut-être s'en amuser, ou ont tourné la page plus facilement. Mais tout le monde n'a pas cette capacité, et ce n'est pas ce qui est demandé à un conseiller communal de venir en réunion et d'encaisser de pareils coups. Pour en revenir au budget, la situation n'est pas aussi catastrophique qu'au CPAS, mais on ne va pas non plus applaudir le Collège par rapport à ce budget, d'autant qu'on est, avec ce budget, au tiers de la législature. On est déjà fin 2026, donc deux années sont déjà hypothéquées, en quelque sorte. On est très embêtés aujourd'hui, d'autant qu'on aurait aimé, et la loi l'oblige pourtant, de rédiger un PST, et donc on est au-delà des neuf mois qui sont autorisés pour la rédaction de ce PST, et aujourd'hui, on a un bateau qui avance à vue. Sans ce PST, c'est très compliqué de se positionner, tant les projets du collège ne sont pas clairs. Ils sont inexistants, en tout cas, d'un point de vue du PST. Une première remarque, c'est par rapport au fonctionnement de l'exécutif. On l'a dit au niveau du CPAS, ce sont les jetons de présence. On a quand même aussi des dépenses fort importantes au niveau du Collège. On est à près de 400.000 euros de dépenses pour un exécutif de cinq personnes, dont un cabinet, qui nous coûte 50.000 euros. C'est le cas ici, comme dans d'autres communes. Dans beaucoup de communes, on a un bourgmestre qui est super porteur, qui va tracer la route, et puis des échevins qui suivent, plus ou moins, ou pas du tout, mais qui ont, en tout cas, le titre. Ce choix s'est déjà fait par le passé à Antoing, dans des circonstances malheureuses, certes, de diminuer le nombre de membres du collège, mais ce serait une réflexion à avoir, en tout cas, pour la suite, si les choses ne devaient pas s'améliorer au niveau de nos finances. Un deuxième point, on l'avait déjà évoqué, la ville de Mons a eu son scandale avec sa gare, qui a coûté 13 fois le prix initial, à savoir 480 millions. Antoing a aussi son scandale, à savoir le bâtiment où on se trouve. Dans les archives de No Télé et de la presse écrite, en avril 2011, l'ancien Bourgmestre annonçait un coût de 3 millions d'euros. Juillet 2012, on nous annonce 300.000 € de loyer par an. Tout le monde ne maîtrise pas le contrat initial, la durée, mais on nous dit 300.000 € par an. Et puis, en mars 2013, lors de l'inauguration, on évoque que c'est le montant que No Télé a repris et ce montant n'a jamais été infirmé. Si on fait les calculs, aujourd'hui, on est déjà à un montant de 6 millions d'euros qui a été payé pour ce bâtiment. Et on arrivera, sur base des prévisions, dans 14 ans, soit en 2039, à 11.200.000 €. 11.200.000 € que coûtera ce bâtiment, avec 8.200.000 € de loyer, et près de 3 millions pour la maintenance. Ces chiffres sont affolants. Monsieur VINCENT MARTINEZ y LOPEZ précise qu'il était totalement opposé à ce montage financier lorsque l'ancien Bourgmestre l'a présenté comme la solution pour avoir un bâtiment rapidement. Oui, on l'a eu rapidement, en une grosse année mais à quel prix ? Si on avait dû faire un emprunt sur 20 ans pour le coût de 4.200.000 €, comme évoqué, à 3 %, ce bâtiment ne coûterait alors non pas les 8.200.000 € annoncés, mais 5,8 millions. Il y a quand même une grosse différence. Au niveau du personnel, il y a bien eu des indexations et des avantages sociaux mais on est passé de 3,7 millions en 2019 à 5,9 millions en 2026 dans les prévisions. Donc en 8 ans, on a une majoration de 60 %. Comme pour la maison de repos, on ne vous demande pas aujourd'hui de licencier. Ce n'est pas ça, la question. Il n'y a pas lieu de licencier aujourd'hui qui que ce soit au sein de l'administration. Mais il y a lieu de penser à réduire la voilure. Ce n'est plus possible aujourd'hui, une telle majoration. Il faut réfléchir, comme on l'a dit pour le CPAS, à peut-être ne pas remplacer chaque départ. On n'a plus le choix, on aimerait. On est tous très fiers d'être un des premiers employeurs de la commune si on cumule CPAS et Ville d'Antoing. Mais encore faut-il en avoir la possibilité. Le Groupe GO ne souhaite pas, demain, dans 1 an, dans 4 ans, devoir licencier les gens massivement parce que les caisses seront vides. Et il ne faut pas dire que ce sont les réformes du MR et des Engagés qui en sont la

faute. On a une petite perte, certes, au niveau des APE. On aura une diminution de 50.000 euros d'aides publiques en 2026 pour les APE. On devra apprendre à travailler autrement avec les moyens qui sont les nôtres. Quand on explique lundi qu'on a un départ à la pension dans peu de temps et qu'on a déjà imaginé tout un scénario pour remplacer à 100% la personne, on ne vous suit pas. Ce n'est pas possible. Il faut trouver une alternative. D'autant qu'on n'a plus les moyens. Aucune nomination n'est prévue en 2026, c'est un fait. On a une personne qui a fait quasiment sa carrière complète à la commune, au niveau des ateliers communaux, qui va partir à la pension. Cette personne, après une carrière complète, termine comme APE, sans les avantages qu'elle aurait pu espérer ailleurs. C'est dommage.

Un gros point par rapport aux énergies. On a eu les augmentations, on a eu la Russie, on a eu le Covid, on a eu 36 raisons pour justifier, valablement ou non, jusqu'ici, le coût de l'énergie. On se rend compte quand même qu'on est souvent dans une sous-estimation des différents postes au niveau communal. Une grande question qui se pose aujourd'hui, on le verra à l'extraordinaire, on est encore à 1 million d'investissements dans l'amélioration de nos bâtiments au niveau des performances énergétiques. Mais in fine, ces investissements colossaux nous apportent quoi ? À part la satisfaction et se donner bonne conscience et se dire qu'on réduit l'empreinte écologique et le coût énergétique. Quels sont réellement les bénéfices aujourd'hui ? On commence tout doucement au niveau du groupe à se poser la question quand on voit les montants repris chaque année. On ne dit pas non plus qu'il faut stopper ces investissements. On ne dit pas non plus qu'il faut tout détruire et construire du neuf avec des consommations très faibles, voire nulles. Mais il faudrait en tout cas faire une étude, peut-être demander l'aide d'Igretec ou d'un autre partenaire, mais faire le ratio et voir si ces investissements sont intéressants. Même chose au niveau de l'éclairage public, on a investi énormément ces cinq dernières années dans le renouvellement du patrimoine d'éclairage public. Ça ne se ressent pas vraiment dans la diminution des factures. On sait que les prix sont fluctuants, mais là aussi on aimerait qu'ORES puisse nous fournir des informations. Un point positif, c'est l'acquisition du bus. Avec sa colistière de l'époque, Monsieur VINCENT MARTINEZ y LOPEZ avait suggéré cette acquisition il y a quelques années. On leur avait ri au nez et dit que c'était inintéressant. On se rend compte aujourd'hui, non pas que ça va coûter moins cher à la commune, bien qu'on ait une diminution de près de 50% des frais de transport scolaire, mais du personnel a été engagé pour conduire ce bus. Ça apporte une sérieuse flexibilité pour les utilisateurs, que sont les écoles notamment, la facilité de la réservation, plus de facturation, etc. En parlant de l'enseignement justement, précaution oratoire, on ne demande pas qu'on ferme les écoles ou qu'on réduise le nombre de classes. L'enseignement communal est un enseignement de qualité. Dire que tout le monde travaille bien serait hypocrite mais la plupart des enseignants, voire la quasi-totalité, fait correctement son travail. Mais cela a un coût, il faut en avoir conscience. Un million, l'enseignement communal nous coûte un million, dont 85.000 euros en fonds propres pour quatre enseignants. C'est énorme. Tant qu'on a les moyens, encore une fois, continuons mais c'est un secteur qui, malheureusement, ne pourra pas, peut-être dans la durée, continuer à bénéficier des fonds communaux. Ces enseignants en fonds propres ne sont pas logés à la même enseigne que les enseignants Fédération Wallonie-Bruxelles. Pour la simple et bonne raison qu'ils ne peuvent pas prétendre à l'ancienneté. C'est un coût à 100% à charge de la commune mais crainte pour l'avenir. Un autre point particulier, la Maison de Jeunes. On occupe le bâtiment de la rue Philippart depuis 2012. Les années passent. Ça fait 13 ans. On part sur la 14e année d'occupation de ce lieu. Depuis 2012, ce bâtiment a coûté près de 320.000 euros. C'est un scandale. Ce montant, c'est de l'argent jeté par la fenêtre. Si la Maison de Jeunes était dans un de nos bâtiments, il y aurait des coûts et de la maintenance c'est vrai. Mais pas 320.000 euros sur 12 ans. Le collège a vraiment merdé sur ce dossier mais on arrive au bout. On espère quitter ce bâtiment pour la mi-2026 et enfin tourner la page. Le déménagement à l'ancienne gendarmerie avait été annoncé en 2019, on est loin du compte.

Autre point, le jumelage. On a 23.500 euros d'inscription au budget. Le Groupe GO est très sceptique sur ce jumelage. Ce n'est plus un événement populaire. Il faut que cet événement soit accessible à tous. Que tout le monde ait l'opportunité de s'impliquer dans ce jumelage. Et pas uniquement lorsque le jumelage se déroule à Antoing. Il y a eu une délégation qui est partie en 2025. Personne ici n'était au courant, ni au courant, ni convié. Alors si c'est pour continuer à faire un jumelage en catimini où les autorités et les édiles se rencontrent entre elles, on ne voit vraiment pas l'utilité. On a 30.000 € d'inscrits au budget pour le Comité des Fêtes. Très chouette formule pour le marché de Noël cette année-ci. Il y a des choses à modifier, mais très, très bien. Pour le reste, le Groupe GO est relativement critique par rapport aux autres événements organisés car il y a moyen de faire mieux. Au niveau de la crèche, on a un souci. On est aujourd'hui à 535.000 euros de frais de personnel. On le sait, cette crèche, comme d'autres services communaux, n'a pas pour vocation d'être rentable. Et ce n'est pas l'objectif poursuivi. On a 20 % de recettes propres en moins, de recettes dues par les parents des enfants en moins et une diminution des subsides de l'ONE à hauteur de 25 %. On a donc un déficit global de près de 382.000 euros. C'est conséquent. On n'a pas pu obtenir une réponse précise par rapport à cette perte de 20 et 25 %, qui totalise 70.000 euros en moins en 2026. Il est urgent d'analyser la chose avec la direction de la crèche, les services financiers, et voir pour quel motif on a une telle baisse pour l'année à venir.

Au niveau des dépenses de transfert, les montants restent conséquents, et c'est ce qui impacte principalement le budget. On a déjà 1.348.000 euros de dépenses pour la police et le service incendie. On l'a dit, ce montant va augmenter. On pourrait passer facilement à 2 millions l'année prochaine, dans le pire des cas, dans le pire des scénarios, avec une majoration au niveau de la police et avec une fin des aides financières prises en charge par la province du Hainaut. On sait que la province est en grande difficulté et pourrait même disparaître à brève échéance. Donc ces montants seront à sortir des caisses communales. Autres dépenses de transfert, c'est principalement la culture, le tourisme, par exemple. 150.000 euros pour le centre de lecture publique, 60.000 euros pour la Maison de jeunes, 35.000 euros de subsides directs aux clubs sportifs, 35.000 euros à No Télé, 250.000 euros pour le foyer socioculturel. Plus 35.000 euros de subsides exceptionnels. Hormis pour le foyer, tous ces montants sont identiques à il y a un an, voire deux ans. Ces opérateurs paracommunaux sont aussi soumis à l'index, ont aussi des difficultés. Il serait peut-être bon de réfléchir à majorer ces montants. Tout en les avertissant aussi que, c'est notre rôle de leur dire, tant qu'on peut les aider à cette hauteur, on continuera de le faire. Quand ce ne sera plus possible, eh bien les montants seront revus à la baisse. C'est logique, ce sont des services paracommunaux qui méritent tout notre soutien tant qu'on a les finances disponibles. Il est peut-être opportun qu'ils commencent doucement à réfléchir à comment réduire leur personnel. Encore une fois, le Groupe GO ne souhaite pas qu'on licencie mais il y a lieu de réfléchir, notamment aux départs naturels, à trouver des aménagements. Au niveau des recettes, les carrières 1.593.000 euros. On a du caillou et il y en a encore pour un petit temps, tant mieux. Force motrice, grosse inquiétude. La force motrice, ce sont les moteurs. Les moteurs, c'est le petit cafetier qui a des frigos dans l'arrière-boutique mais ce sont aussi les broyeur énormes des carrières. On a une taxe directe de 400.000 euros au niveau communal. Et on a une compensation de près de 1.200.000 euros de la région Wallonne. La région Wallonne a déjà averti qu'elle n'allouerait plus cette compensation. On n'a pas encore la confirmation écrite, mais c'est limite pour demain. Heureusement, pour nous, en tant que pouvoir public, commune d'Antoing, on pourra à nouveau taxer les différents industriels et indépendants sur des investissements qui étaient depuis des années exonérés. Imaginez la douche froide pour le secteur économique. C'est que l'industriel, on lui a dit il y a X années, il y a plus de 10 ans, allez-y, vous pouvez investir, remplacez vos engins, vos machines, on ne va plus vous taxer. C'est un élément qui est important dans un plan d'investissement, c'est qu'on va investir parce qu'il n'y a plus de taxation. Et ici, du jour au lendemain, on va leur dire, pour Antoing, on vous reprend

1.200.000 euros. Imaginez la catastrophe au niveau économique. Non seulement c'est une catastrophe, mais c'est en plus totalement incorrect. À voir maintenant, car juridiquement, ça ne tient pas beaucoup la route. Si la région Wallonne nous dit demain, on ne vous aide plus avec une compensation de la taxe force motrice et qu'on a 1.200.000 euros de recettes en moins, c'est colossal. Le précompte immobilier est en augmentation. Personne ne sera étonné ici. On est tous rangés à la même enseigne, avec des majorations colossales. L'IPP en revanche reste inchangé à 2.112.000 euros. C'est pourtant la taxe sur le revenu. Tous les Antoiniens ont été indexés, même les bénéficiaires du RIS ont été indexés à plusieurs reprises. Les salariés, idem, les fonctionnaires encore plus. Et là, dans l'IPP, on n'a aucune modification. Où va cet argent ? C'est interpellant. Il reste deux taxes à évoquer. En premier lieu, on est passé d'une taxe pour les parcelles non bâties de 2.255 euros à 175.900 euros. On entend l'argumentaire qui est de dire qu'il faut permettre la construction sur ces terrains inoccupés. Que cette taxe va inciter les gens à les rendre disponibles, à les vendre ou à bâtir eux-mêmes. Le collège a prévu une série d'exonérations de cette taxe mais le montant annoncé ne sera jamais perçu. Si on arrive à la moitié, ce sera bien. On s'en souviendra lors du compte 2026. On a un liquidateur pour Your Nature. Le matériel est mis en vente. Dans les chalets, on commence à évacuer les télévisions. On commence à morceler le site, à vendre le site morceau par morceau. Ce n'est pas le signe d'une reprise. Maintenir un montant de 60.000 euros en sachant que le site est fermé et ne va pas réouvrir demain, c'est utopiste et ça biaise complètement le budget. Au niveau de la dette, on a actuellement 16 millions de dettes si on ne tient pas compte des investissements prévus dans le budget 2026 et des investissements futurs. 16 millions de dettes, ce serait dans la norme. Ce montant, si on n'emprunte plus un seul euro, serait remboursé en 2043. Ça n'empêche qu'on est à 2.121 € par habitant, ce qui me semble raisonnable. On a tout de même une sérieuse baisse des recettes. En deux ans, on passe de 18 millions à 17 millions. C'est interpellant. Avec des dépenses qui, elles, restent inchangées à 16.300.000 euros. La situation est préoccupante. Il y a lieu de réfléchir. On ne peut plus faire comme l'on a fait jusqu'à présent. On aimerait beaucoup continuer de la sorte, maintenir tous les services en l'état, maintenir toutes les dépenses. Ce n'est plus possible aujourd'hui si on veut permettre à notre commune de fonctionner correctement à l'avenir. Pour ces raisons, le Groupe GO votera contre ce budget aujourd'hui.

Par rapport au PST, le Président signale que le Collège a reçu une formation sur le sujet avec l'Union des Villes et Communes. On leur avait posé la question puisque plusieurs communes étaient dans notre cas. Et on nous a répondu qu'il n'y avait pas de souci, que ce soit présenté un peu au-delà, qu'il n'y avait pas de sanctions prévues. Mais le Président se veut rassurant car le travail est en cours et que ce PST sera présenté en temps utile. Au niveau du fonctionnement des services, on a effectivement des départs à la retraite et des personnes qui ont des talents et des compétences en interne et qui souhaitent les mettre à disposition de la ville et de suivre même des formations. C'est aussi dans ce cadre-là qu'on a prévu de les muter de service à leur demande. Si on prend le service finance, puisque c'est celui-là qui est concerné, il faut savoir, qu'à terme, c'est pour pouvoir remplacer plusieurs personnes et pas qu'une seule, puisqu'il y a une diminution de temps de travail par rapport à l'âge de certains employés, certaines employées. C'est réfléchi et rationalisé. Au niveau du bâtiment du centre administratif, effectivement, c'est un constat. Il nous coûte, c'est vrai. Il était nécessaire au vu de la situation dans l'ancien hôtel de ville. Il y avait quand même un besoin criant pour les services communaux et on a dû faire, effectivement, l'investissement. C'est une formulation qui a été choisie dans d'autres temps. On essaie en tout cas de réfléchir à plusieurs idées mais ce bâtiment était quand même nécessaire pour garantir un accueil qualitatif des citoyens et surtout aussi pour garantir un bon travail. Au niveau des nominations, c'est un sujet qu'on avait déjà abordé par le passé. Le Président rappelle que le ministre de tutelle a demandé de ne plus faire de nominations. Et pour la personne qui a été

citée, en fait, elle n'était pas nommable. Mais c'étaient des décisions prises par d'autres personnes qui ne sont plus ici dans l'administration. C'est une question d'échelle barémique. Au niveau de l'amélioration énergétique, effectivement, cela coûte cher. C'est beaucoup d'argent sur des bâtiments qui accueillent beaucoup de gens pour pouvoir participer à l'une ou l'autre activité. A terme, ces investissements allégeront aussi les charges supportées par les personnes qui sont dans ces bâtiments, notamment le centre de lecture publique ou le foyer socioculturel. Au CLP, tout est à l'électricité, à l'ancienne comme on dit. Mais à un moment donné, il faut passer au travers. L'investissement va permettre d'alléger fameusement la note. A terme, ce seront des bénéfices. Tant pour l'école que pour le foyer socioculturel, on a fait appel au bureau technique d'IPALLE qui a fait un très beau travail. A titre d'information, à l'école, il n'y a même pas de sous-toiture, il n'y a même pas de sous-couverture, c'est assez impressionnant. A un moment donné, il faut qu'on puisse intervenir sur ce genre de bâtiment. Il y a une nécessité qui est claire. Pour le bus, effectivement, ça diminue les frais de transport scolaire mais aussi au niveau de l'accueil extrascolaire. Parce que c'était un plan qui avait été fait avec tous les services concernés. Comme dit lors de la commission, toutes les personnes qui sont liées officiellement à la ville, les commissions (CCCA, CCATM, etc.) qui voudraient en faire l'usage, pourraient également bénéficier de ce moyen de transport. Ce qui pourrait permettre de diminuer l'intervention communale dans l'une ou l'autre. Au niveau de la Maison de Jeunes, effectivement, ça a pris beaucoup de temps. Le nouveau collège a suivi la situation parfaitement et le Président félicite Messieurs BOCQUILLON et DESMET qui ont été très réactifs pour qu'on puisse enfin atteindre le but. Un renom a été signifié aux propriétaires concernés au 30 avril. Et donc, on espère, au plus tard au 1er mai, pouvoir déménager et on offrira l'aide de la main d'œuvre communale pour que tout puisse se faire dans les meilleurs délais et les meilleures conditions pour les jeunes. Au niveau du jumelage, on s'est rendu compte aussi qu'il devait être accessible de manière générale au public. Et la volonté est de le regrouper avec la festivité « Antoining en fête » qui se déroulera fin mai. On en revient à l'essence même de ce que doit être un jumelage. On a voulu que ça se fasse en même temps que cet événement, d'une part par souci budgétaire et économie d'échelle, mais surtout pour qu'il y ait vraiment une fête populaire, un peu comme ça se faisait par le passé, avec des échanges autant que possible avec nos villes partenaires, nos villes sœurs. Au niveau du comité des fêtes, effectivement, le marché de Noël est une organisation qui fonctionne bien. Comme toute organisation, il y a quelques petits points d'amélioration, mais on est tous d'accord ici pour dire que c'était une pleine réussite. Cette année, certains événements en étaient à leur toute première édition. On a démarré peut-être un peu timidement, mais en tout cas, cette fois-ci, on envisage aussi de monter un peu en gamme. Mais bon, c'était surtout pour être sûr que les gens adhéraient à l'idée. Ça a bien marché, donc les collaborations restent maintenues puisque, se joindront aux réjouissances, le Centre de lecture publique et d'autres intervenants. Au niveau de la crèche, la problématique n'est pas neuve, mais il faut savoir et se rappeler que, au niveau de l'ONE, on nous a beaucoup poussé à atteindre la capacité maximale de cette crèche. Finalement, le subside pour compenser n'est jamais arrivé, et il n'est toujours pas là. C'est ce qui nous fait relativement mal, de manière générale, pas que pour 2026, par rapport à cette crèche qui est bien nécessaire, par les temps qui courent, pour les parents. Plusieurs pistes avaient été évoquées lors de la commission, quant à l'admission. Même si le nombre de places était à 100% occupé, c'est peut-être un taux d'occupation qui diminue, peut-être des revenus de parents inférieurs. On sera vigilant dans la situation et on analysera les différents paramètres avec la direction et les équipes de la crèche qui font évidemment un bon boulot. Pour les dépenses de transfert, on sait que cette année, ce sera une année à encadrer puisque c'est la 1ère fois qu'on aura peu ou pas d'augmentation pour la zone de secours suite à l'entente avec les collègues bourgmestres sur le budget. Mais effectivement, d'autres mesures vont venir impacter tout cela, et donc il faut être vigilant, mais il ne faut pas se leurrer, il y aura effectivement des augmentations dans les années à venir, ce serait mentir que de dire

l'inverse. Pour les augmentations de dotation, par exemple, pour le centre de lecture publique, le foyer socioculturel, la Maison de Jeunes, on a beaucoup de réunions avec eux, on a discuté, il y a des choses qui devront être analysées. Il faudra rationaliser et être sûr de pouvoir continuer à garder un service de qualité. On est bien d'accord pour dire qu'on ne parle pas de licenciement, mais d'une réflexion qu'on aura avec ces différents services paracommunaux auxquels on tient tous, ici ou sur la table, beaucoup.

Au niveau des recettes, la force motrice, ça peut faire peur, mais le Président rappelle qu'il y a quand même une exonération par rapport à la puissance des moteurs prévue initialement dans le règlement. Selon nos informations, la compensation ne sera pas supprimée mais on parle surtout d'une diminution, et c'est quasiment imminent. On ne sait pas à quelle hauteur, à quelle sauce on sera mangé, à quel pourcentage cette diminution nous impactera. Mais on aura la possibilité d'aller taxer, et là où le Président partage la remarque de Monsieur VINCENT MARTINEZ y LOPEZ, c'est que, normalement, toute loi, toute législation ou réglementation qui est prise, n'a pas d'effet rétroactif. Il reste dubitatif et trouve assez maladroit de pouvoir dire à une commune que, tout compte fait, les gens qui ont fait des investissements, on puisse les taxer 5 ans après. Au niveau de l'IPP, la recette est inchangée. C'est une discussion que le Président a eue avec certains bourgmestres et eux aussi ont un peu de mal à comprendre, sachant les augmentations de revenus liées aux sauts d'index. On sera vigilant à cela mais ça reste effectivement interpellant. Pour ce qui est de la taxe sur les terrains non bâtis, le Président rappelle que cela concerne toutes les zones qui sont en zone d'habitat. On s'est peut-être montré trop optimiste à votre goût mais on se donnera rendez-vous au compte. Pour les taxes sur les nuitées, une question orale est prévue sur le sujet mais il précise avoir quand même quelques espoirs qu'un site pareil puisse être repris par rapport à certains avantages qu'il présente. Au niveau de la dette, effectivement, elle est de 16 millions. C'est une dette maîtrisée. Belfius nous fait souvent un compte-rendu sur toutes nos dépenses, et on sait qu'on est sur une trajectoire classique qui nous permet de voir l'avenir de manière relativement sereine.

Monsieur BONNET signale qu'on en est au deuxième budget de la législature, et que, personnellement, il est en train de se demander comment on va faire pour boucler les budgets suivants. Mais aussi comment va-t-on faire pour aider le CPAS si cela s'avère nécessaire. A l'ordinaire, on a recours à un crédit spécial pour un peu plus de 240.000 euros. 240.000 euros de recettes pour lesquelles on ne sait pas si elles arriveront. Regardons la situation de la MB02/2025. On a prélevé sur l'argent qu'on avait mis de côté pour la crèche et pour le CPAS, afin de pouvoir se débarrasser de cette fausse recette qu'est le crédit spécial. On constate aussi une inscription budgétaire de plus ou moins 175.000 euros sur les terrains non bâtis. Lors du conseil communal du 23 octobre dernier, Monsieur BONNET s'étonnait qu'on ne puisse pas lui communiquer les incidences budgétaires en séance sur les nouvelles taxes que l'on vote et est étonné d'apprendre cela maintenant. S'il l'avait su il aurait orienté son vote différemment. Les projets de l'extraordinaire des années antérieures viennent alourdir nos dépenses de 112.974 euros, soit plus de 10.000 euros par mois d'emprunt. En sachant que le directeur financier a expliqué en commission que la circulaire de la région Wallonne demandait d'inscrire 6 mois ou 3 mois, on est donc sur une charge d'emprunt en proportion. Et comme si cela ne pesait pas encore assez lourd dans notre budget, cette année, on prévoit 1.600.000 euros de projets à l'extraordinaire financés par 678.000 euros sur le fonds de réserve et 945.000 euros de crédit. On va encore contracter pas loin d'un million d'euros d'emprunt et la cerise sur le gâteau, 0 euro de subsides. Les fonds de réserve fondent comme neige au soleil et on vend nos biens immobiliers. Savez-vous que certaines communes n'ont plus de gros projets à l'extraordinaire ? Certaines communes n'offrent plus de chèques repas.

Certaines communes n'octroient plus de primes de fin d'année à leurs membres du personnel. Monsieur BONNET espère de tout cœur qu'on n'en arrivera jamais là. Le groupe PS était averti depuis plusieurs années de cette situation et Monsieur BONNET faisait partie de ces personnes ayant tiré la sonnette d'alarme sur les finances. Il faut aujourd'hui revoir ce budget qui, pour lui, ne tient pas la route. Il y a des compétences autour de la table de 19 personnes et il faudrait, d'ici la première modification budgétaire, se réunir en commission finances et travailler tous ensemble sur ce budget afin de minimiser l'impact sur le citoyen. Si on ne change pas rapidement notre train de vie, le collège actuel sera peut-être celui qui aura fait perdre à notre cité princière, son titre de commune la moins taxée de Wallonie Picarde. Avoir un mandat, c'est aussi prendre des décisions et prendre ses responsabilités. Monsieur BONNET se dit prêt à se mettre autour de la table avec le comité de direction de la ville et du CPAS pour qu'on puisse débattre d'un plan d'attaque sur les quatre prochains budgets de la législature. Monsieur BONNET remercie le personnel ayant travaillé sur ce budget. Concernant son vote, il vote pour les dotations au CPAS, à la zone de secours et à la police car ces points sont passés précédemment et qu'il les a approuvés. Il s'abstient pour la dotation pour la subvention au centre de jeunes car il en est le trésorier à titre privé. Pour le reste, il votera contre. Le Président précise savoir que c'est compliqué pour le moment pour beaucoup de communes. Ce sera compliqué aussi pour Antoing. On n'échappera pas à la règle. Mais toujours est-il qu'on a voulu, à travers le budget et ses 1,6 millions d'investissements, pouvoir continuer à maintenir la qualité des services pour les citoyens en matière de sécurité et autres. Pour le moment, on peut se le permettre effectivement, et il ne faut pas oublier que d'autres facteurs économiques pourraient encore entrer en ligne de compte. On a quand même une carrière dont les premiers tirs de mine devraient à un moment donné produire des effets financiers. Ils seront soumis à la même taxe qu'aujourd'hui et, à terme, ce seront des rentrées non négligeables. Les immeubles mis en vente représentent des charges relativement importantes. Ça ne veut pas dire qu'on ne se met pas en quête d'autres bâtiments, parce qu'effectivement, on a aussi ce rôle à jouer en tant que pouvoir public de pouvoir garantir l'accès à des logements décents aux personnes. C'est une des missions de notre conseiller en prévention. On sait que toutes ces missions-là, à un moment donné, elles ont un coût. Il y aura des choix à faire et des choix ont déjà été opérés par la majorité en classe, des choix audacieux. Si on prend la Maison de Jeunes, on espère que le choix du bâtiment lui permettra de perdurer puisqu'elle est très fonctionnelle. C'est probablement une des Maisons de Jeunes qui propose le plus d'activités dans les environs. A côté de ça, le Président pense aussi au sport. On a toujours été une commune sportive malgré le fait qu'on ne soit pas reconnu mais on ne baisse pas la tête. On continue à travailler là-dessus et on permet à des clubs sportifs présents sur le territoire communal, de pouvoir continuer à exister, puisque certains sont touchés par des problèmes, en l'occurrence karstiques, pour ne pas citer le club de tennis, dont on se serait bien passé. Et eux les premiers bien entendu, puisque ça reste quand même problématique pour eux comme pour nous. Mais voilà, et c'est le message que le Président voulait faire passer dans son propos envers les citoyens, c'est que, malgré le contexte relativement morose et miné par les déclarations des différents niveaux de pouvoir, on aura encore des projets d'envergure intéressants à leur proposer sur le territoire communal. On continuera à investir en matière d'énergie, on continuera à investir pour les jeunes, on continuera à investir pour le sport et la sécurité. Monsieur VINCENT MARTINEZ y LOPEZ avait appelé de tous ses vœux des investissements en matière de radar, ils sont dans le budget. On tient une ligne de conduite qui nous permettra, à terme, de maintenir la qualité, voire de l'augmenter, du confort de vie et de bien-être des citoyens sur le territoire communal. C'est cela qui a guidé la logique du collège par rapport à ce qui vous a été présenté sans pour autant nier le contexte budgétaire qui va devenir de plus en plus compliqué. Monsieur BONNET ne demande qu'à le croire et l'avenir le dira. Le contexte budgétaire est de plus en plus compliqué, on le voit dans les chiffres.

Monsieur VINCENT MARTINEZ y LOPEZ tient à relever quelques points au budget extraordinaire qui ont marqué son Groupe, positivement ou négativement. Positivement, c'est effectivement l'investissement dans les radars, c'est une bonne chose. Beaucoup de communes nous jalourent aussi par rapport au matériel mis à disposition de notre main d'œuvre communale. Encore une fois, le Groupe GO ne dit pas qu'il faut réduire les investissements en termes de matériel, mais on a, comparativement à d'autres communes, un matériel assez hallucinant. Dans ce budget, on a un dumper, une grosse brouette, comme on l'a dit lundi, qui vaut quand même 20.000 euros. Les travaux d'amélioration des performances énergétiques qui visent trois écoles (Bruyelle, Fontenoy et Péronnes), plus le foyer culturel. On est à 900.000 euros d'investissement. Il faut qu'on ait une étude complète sur le ratio investissement et réduction des coûts. La Maison de Jeunes, 30.000 euros de matériel, c'est un plus qui n'est pas négligeable. Un petit point négatif, qui prête à sourire, c'est qu'on se rend compte 13 ans plus tard qu'il faut installer un escalier de secours dans ce bâtiment. Mais c'est quand même 31.000 euros. C'est comme le commissariat de police, il aurait dû être intégré dès le départ. Ça n'a pas été le cas, ça l'est aujourd'hui. Un point qui est à l'origine de pas mal de crispations, c'est le tennis mais on ne va pas refaire tout le débat. Le Groupe GO va voter pour ce budget extraordinaire, hormis pour le point concernant le tennis, où on a décidé de s'abstenir. Monsieur VINCENT MARTINEZ y LOPEZ précise avoir eu les principaux concernés au téléphone pour les assurer de tout le soutien de son groupe, comme du Conseil Communal dans son ensemble on peut l'imaginer. Ce dossier du tennis pose un problème de fond. On a bien compris les enjeux, mais on ne peut pas adopter un point avec un tel enjeu, avec un montant aussi important que celui-là, sans avoir le moindre document. Les initiateurs du dossier lui ont dit clairement au téléphone qu'on aurait pu expliquer le projet de A à Z et montrer les plans. Le Collège s'est planté sur ce dossier. Comme cela lui a été dit au téléphone, il y a un enjeu par rapport à la localisation du projet pour lequel les concernés ne souhaitent pas communiquer aujourd'hui. On a l'information et on va la tenir pour nous, mais c'est vraiment dommage, et on espère que ce ne sera plus le cas à l'avenir. Que le Collège ait des projets qu'il ne souhaite pas divulguer, c'est son droit, mais quand ça a un impact tel que celui-ci sur les finances communales, ce n'est pas acceptable qu'il n'y ait aucun document mis à disposition des conseillers communaux. Là où Monsieur VINCENT MARTINEZ y LOPEZ n'est pas du tout content, c'est qu'on a, à l'unanimité, adopté un texte, une volonté d'investir dans des boxes pour vélos, et il n'y a aucun montant au budget, et ce dossier, après vérification auprès du DG, n'a pas évolué d'un iota depuis qu'il a été approuvé. Il n'y a eu aucune demande de prix, aucune demande d'information, et la volonté du collège était de cibler les quartiers, les lieux où il y aurait un intérêt, et cette démarche-là n'a pas été faite non plus. Dire aujourd'hui qu'on est, de temps en temps, sur la même longueur d'onde, mais si vous ne dégarez pas les moyens pour les points que l'on adopte ensemble, alors ça n'a aucun intérêt. Pourquoi cette soudaine accélération sur le radar ? Le Président précise avoir des réunions de travail hebdomadaires et parfois mensuelles avec les équipes de la zone de police. L'idée est de pouvoir faire converger, en termes de timing, à la fois la fin des travaux du nouveau commissariat, et le renouvellement complet des caméras. Pourquoi ? Parce que d'un point de vue technique, on se serait retrouvé avec une partie des images qui auraient été difficiles à rapatrier vers le nouveau commissariat, et une partie que l'on aurait rapatrié vers l'ancien. C'est ce constat qui nous a fait mettre un peu le pied à l'accélérateur. Si tout va bien, on devrait être un peu en-dessous des 200.000 euros pour la simple et bonne raison qu'on voudrait placer du matériel de dernière technologie qui permettrait de jouer, à la fois, un rôle de caméra ANPR, de contrôle de caméra au volant, et surtout, de contrôle de vitesse. C'est un dispositif dans son ensemble qui sera proposé et on en discutera puisque le cahier des charges devra de toute façon passer devant le Conseil Communal. C'est vraiment une mise à jour complète du dispositif. Pour donner un ordre de grandeur, on consulte une quinzaine d'images pour le moment au niveau de la zone de police. Pour Antoing, on va monter à plus d'une trentaine.

Ça va être quelque chose de qualitatif, qui va être étudié par des gens spécialisés qui se sont notamment occupés des villes de Mouscron et Tournai. Au niveau de la main d'œuvre communale, c'est vrai que, comparé à d'autres communes, on a du matériel de haut vol mais quel travail est-ce que nos ouvriers abattent avec ce matériel ! Il y a parfois du matériel vieillissant, surtout au niveau du matériel roulant. Mais on a déjà évoqué la chose au Conseil Communal pour le remplacement de certains véhicules. Au niveau des terrains de tennis, le Président tient à rappeler une chose qui a été dite en commission, à savoir que c'est une inscription budgétaire qui est proposée de prendre pour aider un club qui, s'il ne l'a pas, perd purement et simplement ses affiliés. La même personne de contact s'est entretenue également avec le Président après l'appel de Monsieur VINCENT MARTINEZ y LOPEZ. On sait que c'est pour aider ce club et les membres du Groupe GO l'ont compris à terme et c'est une bonne chose. La seule pierre d'achoppement lors de la commission, c'était la localisation. Et le Président est content d'apprendre que l'enjeu et son pourquoi ont été compris. C'est plutôt un problème d'ordre privé par rapport à des transactions qui doivent avoir lieu. Et c'est la raison pour laquelle une sorte de secret avait été gardé. Le Président rappelle, qu'en qualité de conseil communal, on verra passer devant l'assemblée les désignations d'auteurs de projets, les différents cahiers spéciaux des charges sur lesquels chacun et chacune aura l'opportunité d'émettre ses remarques. Le processus démocratique de désignation par rapport à ces terrains sera donc respecté. Ce sont des procédures légales qui sont contrôlées. On ne fera pas n'importe quoi, n'importe comment. Par rapport aux boxes vélo, le Président précise avoir confié la mission à l'Office du Tourisme dans le cadre du développement touristique qu'il avait avec la Marina mais ce dernier est tombé à l'eau. Avec l'Office, on avait rencontré deux entreprises, une entreprise privée et l'entreprise avec la véloterie qui se trouve sur les quais qui avaient remis prix. On est en possession de documents avec des flottes qu'on pourrait mettre à disposition. La stratégie avait plutôt été étudiée au niveau de l'OTA pour mettre ces boxes vélos près des lieux touristiques avant d'attaquer la ville, à proprement parlé en fonction de la demande. Mais à ce jour, on n'a reçu aucune demande de personne. Si des gens ont des idées d'implantation, il ne faut pas hésiter à les envoyer vers les services communaux. Parce que pour l'instant, depuis qu'on a parlé de ces boxes vélos, on n'a pas spécialement de demande, si ce n'est des touristes issus du Péronnes Yacht Club. Certains résident sur place et n'ont pas de vélo où ne savent pas où le stocker. Ils auraient aimé pouvoir stocker leurs vélos à proximité des bateaux, et parfois en louer aussi. La réflexion était donc double : avoir une offre qui allait pouvoir permettre de stocker les vélos des gens qui viennent et de proposer des vélos. C'est le seul besoin qui nous est revenu, et c'était un besoin touristique. On va continuer à étudier ce projet mais la seule demande qui nous est arrivée à ce jour, c'était le RPYC. En fonction de la taille et du type de fermeture, les prix étaient de l'ordre de 6 à 8.000 euros par boxe. On ne perd pas de vue ce projet puisqu'on continue à travailler sur la mobilité, on en a encore parlé lors du conseil commun au sujet de la liaison avec nos voisins hollinois.

Pour conclure, Monsieur VIVIER précise que les investissements sont plus sur de l'autofinancement et des emprunts que sur des subsides. Jusqu'à présent, à Antoing, on s'était toujours vanté des recherches magnifiques dans le personnel et qu'on trouvait des subsides partout où on pouvait aller les chercher. Depuis 2019, c'est la première fois qu'on a aussi peu de subsides à l'extraordinaire. On est à 130.000 euros. La pire année, c'était en 2020, avec 142.000 euros. On a eu des années qui sont revenues jusqu'à 1,5 million de subsides. Monsieur VIVIER croit et espère que ce n'est pas un manque de travail, mais c'est peut-être un manque de financement ou d'argent un peu partout. Mais en tout cas, on n'est quand même qu'à 5 % par rapport à l'emprunt et à 9 % par rapport à l'autofinancement. C'est encore un témoin d'alarme. Il y a quand même 2 points sur lesquels Monsieur VIVIER aimerait avoir des informations ce jour : c'est le parking pour camions. La situation empire partout et cela devient dangereux en certains endroits notamment à Maubray. Il y a 8 ans,

deux personnes en vélo avaient montré un magnifique endroit où ça allait sortir de terre un an plus tard mais il n'y a toujours rien de fait. Il est temps de trouver une solution à ce problème. Deuxièmement, on a utilisé récemment le futur parking de délestage de Péronnes. Qu'en est-il aussi des mobil homes ? Par rapport au parking camion, le Président signale que le site initialement retenu était l'ancienne usine électrique. On a eu une réunion de travail avec IDETA et les Voies Hydrauliques puisque le PACO est impliqué. Le terrain va être dépollué par la SPAQUE en 2027. Avec IDETA, on a inscrit ce site pour pouvoir accueillir des PME dans des hall relais mais, malheureusement, le délai sera écoulé. Toutefois, on a des discussions avec l'intercommunale IDETA pour quand même transformer la zone avec la présence de hall relais. Mais il y a déjà un moment que l'option du parking camions à cet endroit a été abandonnée. Pour ce qui est du parking pour camions, il faudra probablement racheter un terrain, on verra bien. A ce moment-là, on pourra réfléchir à son implantation. Mais il faudra être intelligent quant au choix du terrain. Avoir un parking pour camions sous les fenêtres des gens à la rue de l'Orphaverie n'était probablement pas la meilleure solution. Ce n'est donc finalement pas plus mal que l'on n'ait pas été retenu pour ce projet. Mais on continue à travailler sur ce dossier et on reste vigilant par rapport à la situation. Car on a eu en effet des dégradations à la place du jeu de balle à Péronnes et près de l'école également. Pour ce qui est du parking de délestage, on devrait recevoir sous peu les relevés topographiques. Pour ce qui est des mobil homes, on a discuté de la possibilité de faire ce parking sur la pointe de la Presqu'île de l'Escaut où il y avait anciennement le jet-ski et ce parking serait exclusivement réservé aux mobil homes. Puisque ces gens ont généralement des vélos, ils pourront ainsi très rapidement rejoindre le Ravel. On a voulu qu'il n'y ait pas de cohabitation avec les véhicules classiques pour avoir une mobilité apaisée sur un site qui est déjà quand même pas mal chargé l'été. Cela a été proposé et sera étudié par IDETA. On a refusé d'intégrer de l'Horeca dans le projet car il y en a déjà un peu plus loin et que ce n'est pas l'objectif. A terme, des aménagements pourraient également être réalisés au niveau du ponton pour des départs de bateaux. Pour ce projet, on peut espérer obtenir 60 % de subsides auprès du CGT mais cela veut dire qu'il faudra mettre les 40 % restants. Les subsides deviennent une denrée rare, ils sont supprimés de plus en plus. Un subside de 80 % comme pour la maison de village de Péronnes avec 20 % de part communale va devenir une exception. On espère que d'autres investissements pourront être subsidiés. Si on prend l'exemple des terrains de tennis, la volonté de la Commune, c'est d'intervenir rapidement, et peut-être, après, d'essayer d'introduire auprès d'Infrasports une demande de subsidiation pour venir, de manière complémentaire, aider le club. Les procédures sont extrêmement longues et on savait de bonne part que la ministre avait fini de liquider les subsides 2024 courant 2025. Le temps qu'on rentre dans la boucle, hormis demander une urgence, et on a besoin d'une urgence pour un autre site. On ne voulait pas risquer de condamner un nouveau projet et on a donc pris la responsabilité d'avancer dans le projet tennis. Mais on continue à travailler à la recherche de subsides. Par exemple, les rénovations énergétiques pour les bâtiments, il y en a une partie qui sera accordée grâce au travail d'IPALLE. On essaie d'obtenir des subsidiations mais elles deviennent de plus en plus compliquées à obtenir. Monsieur VIVIER signale que la commune avait obtenu 1.750.000 € de subsides l'an dernier et cette année rien que 130.000 €.

Madame HELLIN revient sur les boxes vélos. En tant que jeune adulte et ancienne ado, un point qui lui vient naturellement à l'esprit est la gare. Le Président précise qu'il est prévu dans le projet de rénovation de la rue de la Station. A la place de Maubray, il y en a également un de prévu sur la pointe qui mène vers le quai de la gare.

Au niveau des votes, il y a 10 voix pour tant à l'ordinaire qu'à l'extraordinaire (Groupe PS), Monsieur BONNET s'abstient sur la dotation à la Maison de Jeunes et contre tant à

l'ordinaire qu'à l'extraordinaire et le Groupe GO (7 voix) votent contre l'ordinaire et pour l'extraordinaire à l'exception du projet tennis pour lequel il s'abstient.

Agent traitant : Saverio CIAVARELLA

Politique responsable : Gauthier DUDANT

5. Statistiques

Synthèse de l'Administration et des affaires de la commune pour 2024 (voir annexe).

Le Président précise que cette synthèse de l'administration des affaires de la commune est un document extrêmement utile qui est réalisé de main de maître par nos équipes et remercie très chaleureusement Sonia et toutes les équipes d'avoir collaboré à l'élaboration de cette synthèse. Monsieur VIVIER signale que ce document est toujours agréable à lire, c'est très bien fait. On voit qu'il y a très peu de commissions et Monsieur VIVIER se tourne vers l'échevin de l'agriculture car les fermiers demandent vraiment qu'on les rencontre une fois par rapport aux chemins et aux aménagements qui se font dans leur entité. Ils ont vraiment demandé qu'une commission agricole se fasse rapidement sur le sujet, notamment les aménagements sur certaines places, certaines rues dans l'entité. Au niveau population, on a encore perdu, en deux ans, plus de 100 personnes sur 7.637. 1.900 à 2.000 personnes sont âgées de plus de 60 ans. Les âgés de moins de 20 ans, 1.600. Les plus de 70 ans, 1.100 personnes. Comme on dit que sur Antoing, niveau travail, on va essayer d'amener des gens pour prendre de l'emploi à Antoing, on n'est pas vraiment dans cette tranche d'âge-là. Les logements faits pour le moment amènent plutôt des couples assez âgés, mais aussi assez aisés. Ils ne vont pas rentrer dans ce rythme de travail. Par rapport à ces chiffres, la conclusion du Groupe GO est qu'il y a un manque d'attraction. On trouve que le centre-ville, à Antoing, en tout cas, quand on arrive par le bas, il y a un manque d'attraction. La Grand'Rue n'est plus du tout attrayante. On pensait, à l'époque, que tout ce qu'on recevait des cimenteries pouvait servir à égayer l'entité. Les boxes vélo dont on a parlé avant ainsi qu'une toilette mobile autour du Grand Large seraient intéressants pour la population. On espère qu'on va enfin remonter en population car lorsqu'elle diminue, cela signifie aussi moins d'impôts et de taxes. Par rapport au tourisme, l'année 2024 atteint 3.800 personnes. On se rend compte que, depuis 2020, on ne remonte pas beaucoup sauf un pic magnifique en 2022. On a encore du travail à faire pour essayer d'attirer à nouveau des gens sur l'entité d'Antoing. Par rapport à la crèche, il y a un chiffre interpellant. Il y a 50 enfants sur l'année qui étaient de l'entité d'Antoing et 25 qui étaient hors entité d'Antoing. C'est une crèche communale qui n'est pas très chère, on le sait, et qui est faite d'abord et avant tout, on l'espère, pour les gens d'Antoing. On espère qu'on fait bien attention à ne pas trop favoriser les gens extérieurs. Quand on va nager à Tournai, on demande plus cher à un Antoinien qu'à un Tournaisien. Par rapport au marché public de fournitures pour les voyages, bravo, l'arrivée du bus va permettre de diminuer nos frais. Par rapport à la maison de repos, on voit que dans les nouvelles admissions, c'est comme avec la crèche, il y en a 8 d'Antoing ou de l'entité sur 15 arrivées en maison de repos. On s'étonne un peu quand on voit les chiffres et les montants demandés, quasiment bradés à Antoing. On espère que ça profite avant tout à nos citoyens avant les autres. Pour terminer, Monsieur VIVIER revient sur le sujet sportif. D'abord, bravo à l'équipe pour les subsides accordés aux clubs. Il espère que l'étoile va bientôt tomber comme une cerise sur le gâteau et que le dossier est en bonne voie auprès de l'Adeps. Le Président signale qu'on le répète systématiquement lors de la présentation de ces statistiques. On a une courbe de natalité qui n'est pas favorable. C'est pour ça qu'on peut se réjouir de l'arrivée de Saint-Druon car cela va nous aider quand même pas mal puisque tout le monde a voté pour la motion qui garantissait 15 à 20 équivalents temps plein à l'hectare pour les emplois sur Saint-Druon. Sachant que le site pourrait accueillir entre 20 à 30 parcelles, on peut espérer que ça attire les gens. Au niveau des points d'entrée de la ville, dans le projet triangle blanc, une

réflexion a été menée sur les entrées de la ville. Ainsi, au niveau du pont, si l'esthétique a été étudiée, il y a aussi la volonté d'arraser les fours Soufflet en partie et au sommet de construire une reproduction d'un four bouteille. Est-ce qu'il aura une apparence ancienne ou plus moderne, on verra en temps utile. Peu de gens savent encore ce qu'était un four bouteille. Une collaboration a été faite au niveau de la CLDR avec les Urban sketchers. Ces gens voudraient pouvoir griffonner en nocturne et ils ont déjà pris contact avec la cimenterie qui serait d'accord de les accueillir. A terme, l'idée serait de reproduire des images le long de la rue du coucou et de les illuminer. Un travail sur les entrées de ville. L'idée du petit panorama sur la butte a été étudiée pour être jolie avec un parc planté avec des espèces du coin. C'est aussi une manière d'entrer dans la ville. Dans les villages, on essaie aussi de travailler sur l'aménagement de zones de convivialité qui amèneront petits et grands dans les cœurs de village. Et l'échevin des travaux a à cœur de faire en sorte que les espaces verts soient bien entretenus. Madame HIROUX précise que, par rapport à l'arrivée des nouveaux habitants, on s'est rendu compte qu'il y avait vraiment une méconnaissance de tout ce qu'on pouvait leur proposer. Une soirée sera organisée en avril où on va pouvoir leur proposer l'explication des différents services de l'administration communale, du CPAS mais également des services ici sur Antoing dans le domaine sportif, etc... On trouve vraiment important de leur consacrer une soirée et renouveler ça chaque année. Plutôt qu'une brochure, avoir vraiment un contact humain c'est important. Ce sera le 9 avril. Au niveau de la crèche, le Président précise qu'elle accueille quand même pas mal d'enfants de l'entité. On sait que c'est un service public donc à un moment donné on ne peut pas refuser ou mettre en place des normes par rapport à cela. Un enfant reste un enfant. La logique est partagée de manière unanime ici pour les écoles et il faut pouvoir garantir un accueil à ces enfants. Au niveau du marché public, c'est une bonne nouvelle en effet d'autant que, sous certaines conditions, on peut utiliser le bus extra-muros. Ça permet de pouvoir déplacer les gamins, en fonction de la capacité du bus, parce que maintenant on a des classes regroupées et ça ne couvre donc pas l'ensemble des besoins. On doit encore parfois recourir à une société de transport. Pour la maison de repos, Monsieur COURTOIS précise que, parmi les personnes arrivées, il y a peut-être des personnes originaires d'Antoing mais ensuite domiciliées ailleurs mais, avant tout, c'est une maison de repos publique. Pour les subsides sportifs, le dossier a été introduit.

A l'unanimité, le Conseil approuve ce point.

Agent traitant : Sonia KENNIS

Politique responsable : Gauthier DUDANT

6. Office du tourisme

Adaptation du statut administratif, suite à la modification de la législation relative aux Offices du Tourisme

Suite à la modification de la législation relative aux Offices du Tourisme, le nouveau Code prévoit que les subsides destinés aux équipements touristiques (aires de camping-car, panneaux d'informations, etc.) soient **réservés aux pouvoir subordonnés** (= office du tourisme exerçant leurs missions sous la forme d'un service communal) ou aux ASBL **dont le territoire de l'intervention couvre plus d'une commune** (ex : fédérations touristiques ; Maisons du Tourisme, Offices du Tourisme intercommunaux).

Afin de préserver l'accès à ces subventions, il est donc nécessaire d'**adapter la forme juridique** de l'Office du Tourisme d'Antoing. Cette adaptation est nécessaire pour répondre à la nouvelle législation et ainsi constituer le nouveau dossier que l'Office du Tourisme doit rentrer à Tourisme Wallonie (anciennement Commissariat Général du Tourisme) pour le 30 juin 2026.

Le Président ajoute que cette réforme nous impose de recréer un service tourisme au sein de nos services administratifs. Cela ne change fondamentalement pas grand-chose, les filles restent où elles sont. Mais, pour conserver l'appellation, on doit d'abord créer le service administratif, raison pour laquelle on propose de voter le point ce soir. Ensuite, cette décision sera transmise à l'autorité de tutelle qui aura un certain délai pour répondre avant que cela ne parte chez le ministre. Si on décidait de clôturer l'ASBL au 31 décembre 2025, on ne pourrait plus utiliser l'appellation « Office du Tourisme » et on ne pourrait plus prétendre aux différents subsides qui sont liés. On vous demande donc d'adapter la forme juridique de l'OTA parce qu'elle est nécessaire pour pouvoir constituer un nouveau dossier pour pouvoir l'introduire à Tourisme Wallonie et accéder notamment aux subsides pour créer un parking pour mobil homes. Monsieur VINCENT MARTINEZ y LOPEZ précise, qu'en tant que conseiller communal, on était tous membres de droit de l'ASBL Office du Tourisme et on avait au moins l'information en lien avec le développement touristique. On n'était pas forcément écouté mais on donnait aussi des idées et parfois on était écouté, entendu mais c'était au moins une source d'information. Vu les enjeux touristiques de notre commune, présents et à venir, il serait dommage qu'on soit coupé de cette information à l'avenir et donc il faut trouver une méthode qui pourrait être la création d'une commission tourisme qui se réunirait au minimum à l'automne pour réfléchir à la saison touristique suivante et au printemps pour faire le point sur les projets en cours. Le Président marque son accord sur cette proposition.

Monsieur VIVIER signale avoir relevé trois points. Tout d'abord au niveau du matériel. On a acheté du matériel pour aménager ce site et la petite salle de réunion. On a bien vu qu'une partie reviendra ici et qu'une autre, notamment dans la petite salle de réunion, restera là-bas. On a vu également qu'il y aurait un loyer demandé éventuellement au club pour louer l'ensemble du bureau pour 500 euros par mois. On pensait qu'on aurait pu louer cette salle pour des petites réunions périodiques, que ce local ne soit pas juste utilisé par le RPYC. C'est un local qui est très bien fait et en plus, on avait pensé à l'époque qu'après une réunion les gens pourraient manger un petit bout à côté ça pourrait amener de l'argent en plus. La troisième question, c'est par rapport au personnel. On avait engagé quelqu'un à l'époque parce qu'il fallait dédoubler les zones d'horaires sur les deux sites. Va-t-on juste augmenter l'offre horaire sur le site d'Antoing pour ne pas licencier ou déplacer une personne ? Le Président précise que, par rapport à la discussion qu'on a eue avec le club, on reste propriétaire du site et une convention sera réalisée. Elle devra encore être mise à débat au niveau de l'organe d'administration du RPYC pour qu'il marque accord. L'idée est de partir sur une convention d'un an renouvelable. Ils pourraient bénéficier de l'ensemble du site mais, si on a des demandes de réunion, un règlement prévoira les modalités. Ça répondra aux besoins formulés par le club. C'est un club qui se développe bien, tous les emplacements de bateau sont occupés, c'est devenu une référence dans le monde de la plaisance. Par rapport au personnel, par rapport à la feuille de route qui avait été donnée au niveau de l'office de tourisme, on souhaitait développer plusieurs axes. Le premier axe était autour des cours d'eau puisqu'on est une ville d'eau. On a fait l'inauguration de la marina, le passage du flambeau et on va travailler sur la batellerie. Des guides sont très intéressés à travailler sur l'axe de l'eau. C'est le premier axe sur lequel on va continuer de travailler et puis, on va revenir un peu à notre territoire parce qu'on a quand même quelques belles histoires à raconter, sur la croix sceptique, sur la bataille de Fontenoy, sur le Maugré. C'est du patrimoine dormant qui fait vraiment partie de notre ADN rural et qu'il faut continuer à mettre en avant. Ces personnes, au niveau de l'office de tourisme, connaissent les objectifs qui sont derrière ça et les volontés du Collège de pouvoir les mettre en avant à travers leur travail. Les missions ne manqueront pas puisqu'elles devront continuer de toute façon à travailler au niveau de l'antenne touristique puisqu'il faudra avoir un minimum d'accueil. Il y aura probablement un petit aménagement d'horaire mais il sera communiqué de toute façon.

A l'unanimité, le Conseil approuve ce point.

Agent traitant : Magali EVRARD

Politique responsable : Gauthier DUDANT

7. Développement rural

Convention-réalisation 2025 portant sur la maison de village de Péronnes rédigée par le Service Public de Wallonie

Le Président précise qu'on a reçu la convention-réalisation qui porte sur la Maison de village de Péronnes rédigée par le SPW et qu'il est proposé au Conseil communal de ratifier la décision du Collège communal du 21 novembre dernier d'approuver la convention-réalisation 2025 portant sur la maison de village de Péronnes (référence 57003-2-28) (voir annexe). Cela veut dire que les feux sont au vert et que Péronnes aura sa maison de village.

A la question de Monsieur VINCENT MARTINEZ y LOPEZ, le Président précise que ce document a été reçu la veille du dernier Conseil Communal. A l'intervention de Monsieur VINCENT MARTINEZ y LOPEZ signalant que ce document aurait dès lors pu être voté lors de ce Conseil, le Président précise que la question lui avait été posée et qu'il avait répondu défavorablement par mail. Monsieur VINCENT MARTINEZ y LOPEZ précise qu'il avait ensuite, par téléphone, signalé qu'un arrangement était possible. Le Président précise qu'il en est resté au mail écrit. Monsieur VINCENT MARTINEZ y LOPEZ signale que le Groupe GO va voter la convention, bien évidemment, car il a envie que ce projet avance. Mais il ne faut pas que ça devienne une habitude. Le fait de ratifier des décisions de Collège doit être prise par le Conseil. Si vous recevez le dossier le 20, vous devez tenter de mettre le point à l'ordre du jour en urgence, et puis d'adopter ou non, et cette urgence elle est votée. Le Président répète qu'il l'avait proposé mais avait reçu une réponse négative par mail. Monsieur VINCENT MARTINEZ y LOPEZ confirme la réponse par mail mais, qu'ensuite, oralement, il a dit que c'était possible.

A l'unanimité, le Conseil approuve ce point.

Agent traitant : Laurie WATTIEZ

Politique responsable : Gauthier DUDANT

8. Sports

Monsieur DESMET précise qu'il est proposé au Conseil communal de marquer accord sur les modifications du règlement communal sur l'octroi et le déroulement du Mérite Sportif (voir annexe – propositions de modifications en gris). Cela avait été discuté lors de la dernière commission. Les modifications portent sur les articles 1, 2, 4, 5, 6, 7 et 9 qui sont surlignés dans les annexes.

A l'unanimité, le Conseil approuve ce point.

Agent traitant : Mélanie CARBONNELLE

Politique responsable : Lucas DESMET

9. Circulation

a) Fontenoy, rue Mariquette – passage de camions – interdictions

Proposition d'interdire le passage des véhicules ou trains de véhicules dont la longueur dépasse 10 mètres. Placement du signal C25, à hauteur du numéro 22.

A l'unanimité, le Conseil approuve ce point.

b) Maubray – modification des limites de l'agglomération dans la rue du Haut Bout.

Il est proposé de modifier les limites de l'agglomération de Maubray, dans la rue du Haut Bout, à hauteur des numéros 73 et 45.

A la question de Monsieur VINCENT MARTINEZ y LOPEZ, le Président précise qu'au niveau de Maubray, cela avait été évoqué lors d'un précédent Conseil Communal, on est en train de modifier les limites d'agglomération. Ici, on est sur une voirie communale et on a donc la possibilité d'agir directement mais on va reposer la question auprès du SPW pour bouger les autres limites d'agglomération. Monsieur BONNET pense qu'il serait aussi intéressant de se pencher sur Antoing notamment là où le Ravel traverse la Nationale et va jusqu'à la gare. Ce serait intéressant, qu'à ce niveau-là, on soit déjà dans une zone 50 plutôt que 70. D'autant plus que la société de logement va arriver là aussi sans parler du point d'apport volontaire. Le Président se dit d'accord avec cette approche mais rappelle juste la logique, qu'il ne partage absolument pas du SPW, qui est de dire qu'il n'y a pas suffisamment de densité d'habitation pour justifier un déplacement de la limite d'agglomération. C'est un critère qui est révolu et dépassé. C'est ce qui a été invoqué sur Maubray au niveau du pont des Imbéciles et en d'autres endroits. Il faut être de bon compte, ce n'est pas parce qu'il y a un champ relativement grand entre deux pâtés de maisons que ces habitations-là n'ont pas le droit d'être couvertes par une limite d'agglomération à 50. On sollicitera l'avis du SPW parce que là, malheureusement, comme on n'est pas sur voirie communale, on n'a pas la possibilité d'agir en direct. A l'intervention de Madame LUCAS, le Président précise qu'il aurait aimé pouvoir ouvrir le quartier de la gare pour les fêtes mais comme certains accotements demeurent dangereux et que tout n'est pas terminé, on a décidé en réunion de chantier mercredi de ne pas rouvrir pour ces raisons purement de sécurité. Il reste encore trois jours de travail.

Agent traitant : Camille QUINTARD

Politique responsable : Gauthier DUDANT

10. Intercommunale

Intercommunale IMSTAM – assemblée générale extraordinaire du 14 janvier 2026 – ordre du jour :

1. Prise de connaissance du Rapport du Conseil d'administration du 06/11/2025 sur l'émission d'actions nouvelles établi conformément à l'article 6/108 du Code des sociétés et associations ;
2. Acceptation d'un apport supplémentaire en numéraire par la Commune et le CPAS de Ellezelles pour un montant total de deux mille neuf cent septante-trois euros cinquante-deux cents (2.973.52 €) et qui sera inscrit au passif du bilan sur un compte de capitaux propres indisponible ;
3. Emission de mille cent nonante-neuf (1.199) actions nouvelles, souscrites au prix de 2.48 € chacune, à titre de rémunération de l'apport en numéraire ;
4. Agrément de la Commune et du CPAS de Ellezelles en tant que nouveaux actionnaires ;

5. Modification de l'article 6 des statuts afin de le mettre en conformité avec les résolutions prises ;
6. Délégation de pouvoirs par l'Assemblée générale au Conseil d'administration pour l'exécution des résolutions prises, notamment la mise à jour du registre des actionnaires ;
7. Délégation de pouvoirs par l'Assemblée générale au Notaire Camille Delvaux, rue Albert Ier, 39 à 7740 Pecq pour l'établissement et le dépôt d'une version coordonnée des statuts ;
8. Délégation de pouvoirs par l'Assemblée générale en faveur de Madame Adeline CAPART, Présidente de l'IMSTAM, domiciliée à Rue du Rieu 79 à 7730 LEERS-NORD, aux fins de représenter l'ensemble des actionnaires à l'AG extraordinaire qui sera fixée en l'étude du Notaire Camille Delvaux, en date du 13 février 2026, à 9h00, à Pecq, en vue de l'adaptation des statuts et qui abordera l'ordre du jour dont question aux points 1 à 7.

A l'unanimité, le Conseil approuve ce point.

Agent traitant : Camille QUINTARD

Politique responsable : Gauthier DUDANT

11. Coopération internationale

Programme de Coopération Internationale Communale (PCIC) – phase 2022/2026 – renouvellement du mandataire et du coordinateur

Pour la poursuite de la phase 2022-2026 du partenariat avec la commune de Tanguiéta dans le cadre du PCIC, il est proposé au Conseil communal d'approuver la désignation de :

- Monsieur Gauthier DUDANT comme mandataire en charge du partenariat ;
- Madame Hélène MESSIEN comme coordinatrice.

Madame FARINEAU précise que le Groupe GO souhaite tout d'abord indiquer clairement son soutien dans la poursuite du programme. C'est important, ça a du sens et ça mérite d'être poursuivi. Lors de la commission, Madame FARINEAU avait posé une question à savoir comment les fonds allaient transiter, les moyens financiers, parce que récemment, il y a eu des évolutions dans la réglementation béninoise, notamment en ce qui concerne l'existence des comptes de projets dits parallèles. Avant, la Ville d'Antoing avait ouvert un compte de partenariat, mais a dû le clôturer. Il y a des inquiétudes par rapport aux garanties que les fonds soient effectivement affectés au projet du PCIC, si ceux-ci devaient passer par le compte du Trésor, comme le préconise l'État béninois. On demande au collègue quel sera le circuit financier jusqu'à la fin de cette phase du programme. Est-ce que la Ville d'Antoing paiera directement les factures des prestataires béninois, ou alors est-ce qu'une autre solution a été envisagée pour garantir la transparence, la traçabilité et l'affectation correcte des fonds au projet du partenariat? En commission, il a été dit que vous ne disposiez pas de la réponse à cette question, mais on vous demande de nous fournir l'information au conseil communal dès que possible, parce que c'est essentiel pour maintenir la confiance dans l'utilisation des fonds publics. Le Président précise que ce sera certainement l'union des Villes et Communes qui va centraliser la chose, mais à l'heure actuelle, on n'a pas la confirmation officielle. C'est la raison pour laquelle vous n'avez plus vu dans le budget de traces de transactions au sujet de la coopération internationale pour le moment. Donc dès qu'on a le retour, on le transmet sans aucun problème.

A l'unanimité, le Conseil approuve ce point.

Agent traitant : Hélène MESSIEN

Politique responsable : Gauthier DUDANT

12. Demande d'ajout d'un point à l'ordre du jour par le Conseiller communal Samuël VINCENT MARTINEZ y LOPEZ pour le groupe GO

A la demande de Monsieur VINCENT MARTINEZ y LOPEZ, ce point est reporté à la prochaine séance.

13. Demande d'ajout d'un point à l'ordre du jour par le Conseiller communal Jean-Bernard VIVIER pour le groupe GO

Gestion des cours de natation dans nos écoles suite à la faillite de Your Nature. Monsieur VIVIER expose sa question : «

**« Suite à la déclaration de faillite de « Your Nature »,
comment gérer les cours de natation dans nos écoles ? »**

Vu que :

- Pour donner suite au dernier conseil communal, il a été confirmé la faillite du site de « Your Nature » dès le lundi suivant et donc la fermeture momentanée du site ainsi que de la piscine,
- Nous bénéficions en compensation au permis de bâtir au sein de la commune d'un accès gratuit pour les enfants de nos écoles tous réseaux confondus pour l'apprentissage de la natation,
- La piscine de Kain est actuellement en travaux,
- La piscine de Tournai est complète au niveau des tranches horaires et de son agenda,
- Vous nous aviez promis un retour sur nos questions concernant ce triste événement économique de notre région.

Nous demandons au collège de répondre à ces diverses questions :

- Avez-vous trouvé des solutions pour nos écoles et l'apprentissage de la natation des enfants ?
- Avez-vous trouvé des créneaux horaires à Tournai ?
- Combien d'enfants sont impactés ?
- Qu'en est-il du suivi pédagogique sportif des enfants ?
- Qu'en est-il de la gratuité ?
- S'il y a une solution, quel sera l'impact financier pour les écoles, la commune et les familles ?
- Avez-vous continué les discussions avec le Prince et Péronnes Invest afin de peut-être trouver une solution sur site ?
- Avez-vous imaginé dans le pire des cas une cogestion du site ou une gestion momentanée par rapport à la piscine afin d'éviter que le bâtiment ne se détériore ?

En conclusion :

Nous ne voulons pas dans ce point parler des gros soucis de « Your Nature » mais bien des soucis de cette compensation qui nous semble bien difficile à maintenir pour le moment.

Nous voulons vraiment savoir comment le collège va se positionner par rapport aux écoles et aux enfants ».

Monsieur VIVIER ajoute que le Bourgmestre et lui-même avaient été convoqués à une réunion sur Your Nature en même temps que le dernier conseil communal. Il a reçu le PV de cette réunion hier ou avant-hier. Quand on voit encore comment ces gens ont profité de la situation qu'il n'y ait pas de bourgmestre ni de conseiller communal autour de la table pour attaquer violemment Your Nature et nos organisations, c'est vraiment scandaleux de voir des PV pareils alors qu'on savait que, quelques jours plus tard, c'était la fin. Monsieur VIVIER espère qu'on pourra, à l'avenir, mieux contrôler. Quand il y a des réunions comme ça, on doit pouvoir être présent. Dans ces réunions, on n'accompagne pas, on détruit. C'est dommage de lire ça.

La réponse à certaines questions est déjà dans l'intitulé, puisque, effectivement, tous les créneaux tournaisiens, pour en avoir discuté avec l'échevin en charge à Tournai, sont occupés. La faillite étant arrivée en cours d'année scolaire, c'est extrêmement compliqué de se retourner. Plusieurs autres piscines, on a cité Kain mais d'autres sont également concernées par des travaux ou ont fermé tout simplement. Tout cela a densifié l'utilisation des piscines encore restantes. La piscine de Kain est encore en travaux, du coup, ça monopolise beaucoup de créneaux sur Tournai. Même entre certains groupements, certaines écoles et autres de Tournai même c'est déjà compliqué. Pour le moment, il n'y a pas de possibilité de pouvoir négocier avec Tournai ou qui que ce soit d'autre, puisque les piscines sont full partout.

Au niveau des enfants impactés, on peut considérer, depuis les 3^{èmes} maternelles pour l'accoutumance à l'eau jusqu'à la 6^e primaire, ça représente, en fonction des quatre écoles communales plus les deux autres, une centaine d'enfants grosso modo. C'est quand même relativement embêtant, sachant que la plupart de ceux qui sont dans le cursus, ont pu bénéficier des cours, mais l'idée est quand même de pouvoir permettre à tous ceux qui viennent d'arriver de pouvoir en bénéficier aussi. Pour l'instant, le suivi pédagogique est toujours assuré par les profs de Gym, mais pour le moment, il n'y a plus de natation. Pour la gratuité, ce sera un statu quo, c'est une condition sine qua non, ce sera à discuter très clairement avec les repreneurs. Ce point est vraiment non négociable. Si jamais on devait trouver une solution pour accéder à d'autres bassins, effectivement, il faudra que les parents payent les entrées. On n'a pas le pouvoir de pouvoir négocier une gratuité avec d'autres personnes, d'autres entités. Mais il n'y a pas d'autre possibilité pour le moment pour envoyer nos écoles. On a dit de continuer les discussions. Il faut savoir qu'au niveau des discussions, on a rencontré les princes. Les écoles ont proposé un plan de travail qu'on aurait aimé mettre en place à partir de la rentrée du nouvel an jusqu'aux vacances de carnaval. On était sur 6 semaines intensives. Mais tout ça a été suspendu à la suite des différentes décisions judiciaires. Il y a une réorganisation, il y a un administrateur, il y a des curateurs. Tout cela complexifie clairement les discussions qu'on peut avoir avec l'une ou l'autre partie puisque c'est surtout Péronnes Invest qui est propriétaire des infrastructures et notamment de la piscine. On savait que la qualité de l'eau était maintenue, mais que, effectivement, toute la gestion de l'infrastructure en elle-même, elle, ne l'était plus. La position qui était la nôtre était de dire, voilà la piscine refonctionne et on prend en charge les profs, on était à 1 ETP, pour accompagner notre prof actuel pour dire de pouvoir accentuer les cours de natation et les Princes à prendre en charge le reste. Malheureusement, pour les raisons citées un peu avant, malheureusement, on ne pourra pas aller plus loin. On est un peu spectateurs pour le moment. Si la situation s'éclaircit un peu, parce que là elle s'est fortement opacifiée depuis la dernière fois, notre proposition toute belle, toute chaude, est dans le bureau du Bourgmestre. Malheureusement, on n'a pas la possibilité de la soumettre dans le timing espéré. A l'intervention de Monsieur VIVIER, le Président confirme être en standby jusqu'à nouvel ordre. Il y aura peut-être une possibilité si Kain rouvre, l'échevin a promis de nous tenir informés. Monsieur SOENENS confirme que la piscine de Kain pourrait rouvrir bientôt. Le Président convient que ce sera une solution à envisager rapidement.

14. Demande d'ajout d'un point à l'ordre du jour par le Conseiller communal Samuël VINCENT MARTINEZ y LOPEZ pour le groupe GO

A la demande de Monsieur VINCENT MARTINEZ y LOPEZ, ce point est reporté à la prochaine séance.

15. Demande d'ajout d'un point à l'ordre du jour par le Conseiller communal Marc SOENENS pour le groupe GO

Problématique des déchets – Dufour.

« Faisant suite à l'information passée sur Notélé ce lundi 8 décembre 2025 concernant une enquête visant l'entreprise Dufour portant sur la possibilité d'avoir ajouté ses propres déchets au détriment des collectes communales.

Sans se prononcer sur l'enquête ouverte par Ipalle.

Je prie le collège de répondre aux questions suivantes :

Quelles mesures sont prévues au niveau du contrat de ramassage des déchets pour :

- S'assurer de la régularité des ramassages (camions vides au départ, pas d'ajouts pendant ou en fin de tournée, ...)
- S'assurer de la transparence des données fournies (tonnage, respect des tournées, rapports spécifiques sur les différentes collectes, ...) ».

Monsieur SOENENS ajoute qu'il a reçu diverses informations lors de l'assemblée générale d'IPALLE ce jour. Sa question visait surtout à savoir si, en interne au niveau de la commune, quelles ont été les précautions prises par rapport à la problématique. Du problème de surchargement au départ, mais il n'y a pas que le départ, parce que ce chargement pourrait être très bien fait pendant la collecte, ou après la collecte, sans qu'on soit informé de tout ça. Et de cela découlent toutes les statistiques en matière de tonnages. Est-ce qu'il y a vraiment une transparence vis-à-vis de toutes ces statistiques qui nous sont données et qui amènent au coût-vérité ? Le Président précise qu'il faut savoir que les contrôles sont à charge d'IPALLE, qui a mandat pour ce faire via l'intercommunale, pour gérer et s'assurer de la bonne récolte des déchets. IPALLE procédait déjà par le passé, à des contrôles stricts, notamment en cours de tournée. Il y avait notamment ces fameux systèmes de main rouge. Il y avait aussi un contrôle du poids des sacs parfois. Si un sac était trop lourd, il devait rester sur place. Le seul contrôle qui était peut-être un peu moins récurrent était celui du départ. Comme relayé dans la presse, une commune s'est adressée directement à l'intercommunale qui a procédé à un contrôle et le constat est tombé. Comme précisé à l'assemblée générale de l'intercommunale ce matin, il y a des pénalités prévues dans les contrats gérés par IPALLE et elles ont été appliquées. IPALLE a été très réactive et on peut les remercier d'avoir pris la balle au bond dès que ça s'est présenté puisque le signalement a été effectué fin novembre et le contrôle a eu lieu le 1er décembre. Ça n'a pas trainé. En termes de mesures, on s'est tout de suite rapproché d'IPALLE à qui on a clairement signalé qu'on aimerait qu'il y ait des contrôles sur notre commune. On aura les chiffres, par exemple à la pesée à Thumaide, pour avoir la garantie que les déchets sont pesés et on le fera. A côté de cela, une mesure transactionnelle a été décidée par le conseil d'administration de l'intercommunale avec des retombées financières avec une amende qui est 20 fois supérieure au coût prévu. Toujours est-il que, si à un moment donné, au niveau des chiffres que l'on recevra un an après, on est lésé, le Président reviendra vers le Conseil et demandera de pouvoir ester en justice. Parce qu'il sera intransigeant. On a dû, à contre-cœur, trouver une solution pour le coût-vérité et aller chercher dans la poche du citoyen. Si,

effectivement, un manquement est constaté, alors on se reverra et on reparlera plus amplement avec l'ensemble du Conseil Communal puisque c'est le Conseil Commun qui a la compétence de pouvoir engager une procédure. Le temps nous le dira. On restera vigilants. Monsieur SOENENS précise que son inquiétude vise l'après tournée car rien ne les empêche de passer quelque part, de se charger à ce moment-là puis de continuer leur tournée. Au départ, ils seraient clean. Monsieur BOCQUILLON précise que si les déchets ne sont pas chargés dans des sacs-poubelles, ce n'est pas possible. Les sacs restent visibles même s'ils sont écrasés dans la benne. Le Président précise que la crédibilité, surtout de l'entreprise DUFOUR, en a pris un coup. Ils ont montré clairement que leur intérêt était de montrer patte blanche. L'intercommunale a très bien réagi. Elle défend les intérêts de ses communes affiliées et sera extrêmement vigilante. On sait qu'il y a des campagnes intensives qui ont été menées et, connaissant le sérieux d'IPALLE, ils ne vont pas lever le pied du jour au lendemain. Monsieur SOENENS précise que la présentation d'IPALLE ce matin était super bien faite. Il serait bien que tout le monde puisse l'entendre. Monsieur VERSCHEURE signale qu'elle permettait de comprendre beaucoup mieux le pourquoi de l'augmentation du coût-vérité. Le Président précise qu'il invitera l'intercommunale à un prochain Conseil Communal.

16. Procès-verbaux

A l'unanimité, le Conseil Communal approuve les procès-verbaux des séances du 6 et du 20 novembre 2025.

Agent traitant : Pascal DETOURNAY

Politique responsable : Gauthier DUDANT

17. Questions orales

Néant

SEANCE SECRETE

La séance est levée à 21 h 20.

PAR LE CONSEIL :

Le Directeur Général,

Le Président,

P. DETOURNAY

G. DUDANT